75 NOVEMBRE 2022

VILLE DE LANVOLLON

AU FIL DU LEFF

VOTRE BULLETIN **100%** LANVOLLON

AN HÉOL p22

ÉCOLE p25

ENVIRONNEMENT p33

SOMMAIRE

P3 **Mot du maire**
P4 **PV conseils municipaux**
P18 **Cérémonie**
P19 **CCAS**
P20 **CME**
P20 **Réception**
P22 **An heol**
P25 **Ecole**
P29 **Associations**
P33 **Environnement**
P35 **Infos pratiques**
P38 **Etat Civil**

Directeur de la publication
Alain Sapin

Rédaction et photos
Mairie de Lanvollon, service communication

Conception et réalisation graphique - Impression
RoudennGrafik - Plérin
02 96 58 02 03
Labellisée Imprim'vert

LA **MAIRIE**

Téléphone : 02 96 70 00 28
Mail : commune.lanvollon@orange.fr

ACCUEIL DU PUBLIC

Lundi	14 h à 17 h
Mardi, Mercredi	9 h à 12 h / 14 h à 17 h
Jeudi	9 h à 12 h
Vendredi	9 h à 12 h/14 h à 17 h
Samedi	9 h à 12 h

PERMANENCES DES ÉLUS

ELU	PERMANENCE
M. SAPIN - Maire	mardi, mercredi, vendredi sur rendez-vous
M. PRIGENT – 1er adjoint *Travaux - urbanisme – environnement – personnel*	jeudi matin
Mme MARTIN – 2ème adjointe *Affaires scolaires – jeunesse – associations*	mercredi matin
M. RADUFE – 3ème adjoint *Commerce – Bâtiments communaux*	samedi matin sur rendez-vous
Mme RIVOALLAND – 4ème adjointe *Affaires sociales*	samedi matin sur rendez-vous

LA **POSTE**

HORAIRES D'OUVERTURE

Du lundi au vendredi : 9 h à 12 h / 13 h 45 à 16 h 45
Samedi : 9 h à 12 h

EDITO

LE **MOT** DU **MAIRE**

Chère Lanvollonnaise,
Cher Lanvollonnais.

Le début de l'année 2022 fut une période très chargée pour les travaux, vous avez tous fait preuve d'une grande patience, tout d'abord sur les rues Sainte Anne, des Fontaines et Edouard Duval. Ils ont permis de refaire le réseau des eaux usées et des eaux pluviales.
La circulation sur notre commune durant cette période a été très compliquée, l'activité commerciale et économique en a énormément souffert mais ces travaux de grande ampleur réalisés par la Communauté de Communes de Leff-Armor Communauté et la Mairie étaient indispensables pour pouvoir effectuer les travaux d'aménagements qui vont suivre. Dans quelques jours vont débuter les effacements de réseaux électriques et téléphoniques. Nous travaillons activement sur le projet d'aménagement de ces rues avec le cabinet d'étude AGPU. Devant l'importance du trafic rue des Fontaines, l'enjeu est majeur en terme d'accessibilité aux piétons et vélos, la vitesse y est souvent excessive, la chaussée y sera réduite pour laisser plus de place aux voies douces, afin d'accéder plus facilement au centre-ville lorsque nous sommes dans les zones et de même lorsque nous nous déplaçons du centre-ville vers les zones.

Les travaux d'aménagement de la rue de l'Armor sont terminés, le résultat est la hauteur de nos attentes.

Le cabinet A&TOUEST qui a réalisé la maîtrise d'œuvre et le suivi des travaux a su répondre aux problématiques posées, notamment celles de vitesse excessive, de stationnement avec un excellent résultat esthétique. C'est la société EUROVIA qui a réalisé les travaux qui ont été achevés fin juillet dernier.

La démolition de l'ancien foyer-logement est maintenant terminée depuis le 30 juin, laissant place à un énorme tas de cailloux qui servira à réaliser la voirie du futur projet. C'est une page qui se tourne pour notre commune, ce foyer-logement qui avait été construit dans les années 1960 faisait partie de notre paysage, beaucoup de nos concitoyens y ont visité un parent, un ami. En 2005, il avait

EDITO

été fait le choix de construire à côté un nouvel établissement médicalisé (EHPAD), depuis ce bâtiment était devenu une friche, une verrue pour notre centre. Le choix de la déconstruction avait été fait dès 2015, choix difficile à assumer car le coût entre le désamiantage et la déconstruction avoisinait les 320 000 €. Ce terrain libre va maintenant laisser place à de nouvelles constructions, après plusieurs mois de travail avec le cabinet d'étude SemBreizh, nous avons maintenant un plan de ce qui devrait être un nouveau quartier. Les premiers lots devraient pouvoir être en pré-réservation pour septembre 2023 et les premières constructions dès le printemps 2024.

La salle Armor-Argoat est en cours de travaux depuis le mois d'avril dernier, cette salle est très occupée par les associations de Lanvollon, je les remercie d'avoir accepté de partager la salle Bernard Loca durant cette période. Les travaux seront terminés pour le 31 décembre 2022, nous devrions pouvoir y faire les vœux de la municipalité tout début janvier 2023, ce sera pour vous l'occasion de découvrir le nouveau visage de cette salle.

Le projet d'aménagement des rues ; des fontaines, Edouard Duval et St Anne avance. Il sera exposé lors d'une réunion publique qui se tiendra le vendredi 02 décembre à la salle polyvalente à partir de 19 h.

Pour assurer la sécurité, depuis plusieurs années le Conseil Départemental nous demande de fermer l'accès de la rue du Trégor à la Route départementale D6, nous allons procéder à la fermeture dans les prochaines semaines. Néanmoins, il sera toujours possible d'entrer dans Lanvollon en venant de Paimpol. Une signalisation sera prochainement mise en place. Afin de faire baisser la vitesse sur la rue du Trégor, nous avions testé deux chicanes, le résultat est mitigé ; en effet les véhicules baissent leur vitesse pour les franchir, mais réaccélèrent une fois qu'ils les ont franchies. Nous allons procéder différemment, nous allons poser quatre « STOP » sur la rue du Trégor afin de couper la vitesse, à la hauteur des rues Charles Guillou, rue Bri, rue des ajoncs d'or et route du Veuzit.

A l'école Yves Jouan, les travaux de création d'un bloc sanitaire pour les filles vont débuter dès ce mois et ces travaux seront réalisés en régie directement par nos services et devraient être achevés pour la fin de l'année scolaire de juin 2023. Le plan a été réalisé par le cabinet d'architecte Laurent GICQUEL de Plouha.

La fin de l'année est proche, cette année nous réduirons nos illuminations de Noël et les concentrerons sur l'hypercentre de Lanvollon afin de contribuer à l'effort d'économie d'énergie demandé à tous. L'ensemble des illuminations de Noël sera déployé en LED.

Nous vous souhaitons une bonne fin d'année et vous donnons rendez-vous pour les vœux de la municipalité en janvier 2023.

Alain SAPIN

CONSEILS MUNICIPAUX

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 20 DECEMBRE 2021 À 19 HEURES

L'an deux mille vingt et un le vingt décembre, le Conseil Municipal convoqué, à 19 heures, s'est réuni à la Mairie sans public avec retransmission de manière électronique, sous la présidence de Monsieur Alain SAPIN, Maire.

Etaient présents :
M. Dominique PRIGENT - Mme Patricia MARTIN- M. David RADUFE
Mme Véronique RIVOALLAND - Mme Roselyne DESCAMPS - M. Jacques BROUDER
Mme Marie-Françoise LIMPALAER – Mme Marie-Annick THOMAS
Mme Marie-Annick GEFFROY – Mme Florence QUATTRIN
Mme Annie JOUANJAN –Mme Gwenaëlle BRIGOT– M. Yann DASPREMONT
Mme Monique LE VOGUER – M. Jean-Pierre THOMAS – M. Pascal AUBERT – M. Evence LE GOAS

Absente non représentée : Mme Béatrice SAUVAGEOT

Formant la majorité des membres en exercice.

Puis il a été procédé, en conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil municipal.
Madame Marie-Annick Geffroy a été désignée pour remplir ces fonctions.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2021

Monsieur Le Maire interroge l'assemblée afin de savoir s'il y a des observations sur le compte-rendu du procès-verbal du 26 novembre dernier.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité.

Approuve le procès-verbal de la séance du 26 novembre 2021

2. ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR L'AMÉNAGEMENT DES RUES ET LIAISON DOUCE

Monsieur Le Maire rappelle que le 10 décembre dernier, quatre cabinets ont été auditionnés par le jury communal, composé de cinq élus, M. Dominique Prigent, M. David Radufe, M. Jacques Brouder, Mme Marie-Annick Geffroy et M. Jean-Pierre Thomas. Ce jury était assisté par l'ADAC22 (Agence Départementale d'Appui aux Collectivités des Côtes d'Armor) en la personne de Dominique Bernard. Les cabinets étaient les suivants :
- Sarl Horizons de Vannes (56)
- Agence AGAP de Séné (56)
- AGPU de Plouhinec (56)
- Agence Bertrand Paulet de Paris (75) et Quéven (56)

L'entreprise AGPU paysage et Urbanisme a reçu la meilleure note tant au niveau technique qu'au niveau prix pour un montant HT de 83 550€ pour un total TTC de 100 260€.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité.

Approuve le choix du jury communal et attribue le marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des rues Ste Anne, des Fontaines, Edouard Duval et la liaison douce à l'entreprise AGPU Paysage et Urbanisme de Plouhinec.

3. ATTRIBUTION DU MARCHÉ « ETUDE DE SOL » SALLE ARMOR-ARGOAT

M. David Radufe expose que le 02 juillet une consultation auprès de 3 sociétés avait été réalisée, par le biais de M. Laurent Gicquel, architecte de Plouha :
- Fondasol de Brest (29)
- Sol explorer
- Solcap de Trégueux (56)

Seule l'entreprise SOLCAP a répondu pour un montant HT de 2 482€ soit un total de 2 978.40€ TTC.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité
Approuve le choix de l'entreprise SOLCAP pour un montant HT de 2 482€ pour un total de 2 978.40 TTC ;

4. CONSTITUTION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

• TRAVAUX
Président : Dominique Prigent
Les membres : Alain Sapin, David Radufe, Evence Le Goas, Gwenaëlle Brigot, Jacques Brouder, Marie-Annick Geffroy, Roselyne Descamps, Jean-Pierre Thomas

• ENVIRONNEMENT
Président : Dominique Prigent
Les membres : Alain Sapin, Yann Daspremont, Jacques Brouder, Véronique Rivoalland, Annie Jouanjan, Marie-Annick Geffroy, Jean-Pierre Thomas

• URBANISME
Président : Alain Sapin
Membres : Dominique Prigent, Véronique Rivoalland, Gwénaëlle Brigot, Evence Le Goas, Yann Daspremont , Pascal Aubert, Jean-Pierre Thomas

• FINANCES IMPÔTS
Président : Dominique Prigent
Membres : Alain Sapin, David Radufe, Patricia Martin, Jacques Brouder, Evence Le Goas, Jean-Pierre Thomas

• APPEL D'OFFRES :
Président : Alain Sapin
Titulaires : Dominique Prigent
David Radufe, Jean-Pierre Thomas
Suppléants : Jacques Brouder

• **AFFAIRES SOCIALES**
Présidente : Véronique Rivoalland
Membres : Marie-Annick Geffroy, Annie Jouanjan, Marie-Françoise Limpalaër, Monique Le Voguer, Pascal Aubert, Marie-Annick Thomas

• **PATRIMOINE**
Président : David Radufe
Membres : Alain Sapin, Véronique Rivoalland, Dominique Prigent, Yann Daspremont, Monique Le Voguer

• **AFFAIRES SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES**
Présidente : Patricia Martin
Membres : Véronique Rivoalland, Florence Quattrin, Yann Daspremont

• **JEUNESSE**
Présidente : Patricia Martin
Membres : Florence Quattrin, Véronique Rivoalland, Yann Daspremont, Marie-Annick Thomas, Pascal Aubert

• **VIE ASSOCIATIVE**
Présidente : Patricia Martin
Membres : Alain Sapin, Véronique Rivoalland, Pascal Aubert, Roselyne Descamps, Annie Jouanjan, Marie-Annick Thomas

• **COMMERCE ET MARCHÉ**
Président : David Radufe
Membres : Alain Sapin, Patricia Martin, Gwenaëlle Brigot, Véronique Rivoalland, Pascal Aubert, Annie Jouanjan, Marie-Françoise Limpalaër, Marie-Annick Thomas, Monique Le Voguer

• **CULTURE**
Président : Marie-Annick Geffroy
Membres : Roselyne Descamps, Alain Sapin, Pascal Aubert Jean-Pierre Thomas

• **DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE**
Président : Alain Sapin
Membres : Pascal Aubert, Jean-Pierre Thomas

• **COMMUNICATION**
Président : Alain Sapin
Membres : Roselyne Descamps, Yann Daspremont, Pascal Aubert, Marie-Annick Geffroy, Jean-Pierre Thomas

• **EVÈNEMENTIEL**
Président : Marie-Annick Geffroy
Membres : Alain Sapin, Roselyne Descamps, Yann Daspremont, Pascal Aubert, Véronique Rivoalland

• **BULLETIN MUNICIPAL**
Présidente : Véronique Rivoalland
Membres : Alain Sapin, Patricia Martin, Gwenaëlle Brigot, Florence Quattrin, Annie Jouanjan, Jacques Brouder, Roselyne Descamps

DESIGNATION DES DELEGUES COMMISSIONS THEMATIQUES OUVERTES LEFF-ARMOR COMMUNAUTE

COMMISSIONS	COMPOSITION
Environnement (dont politique des déchets)	Titulaire : Yann DASPREMONT Suppléant : Jacques BROUDER
Développement économique et emploi	Titulaire : Patricia MARTIN Suppléant : Alain SAPIN
Enfance-jeunesse-animations/petite enfance	Titulaire : Yann DASPREMONT Suppléant : Florence QUATTRIN
Développement culturel	Titulaire : Marie-Annick GEFFROY Suppléant : Roselyne DESCAMPS
Développement sportif	Titulaire : Patricia MARTIN Suppléant : Annie JOUANJAN
Urbanisme et Habitat	Titulaire : Jacques BROUDER Suppléant : David RADUFE
Coopération décentralisée	Titulaire : Pascal AUBERT Suppléant : Marie-Annick GEFFROY
Mobilités	Titulaire : Véronique RIVOALLAND Suppléant : Marie-Françoise LIMPALAER
Patrimoine /Projets communaux /Très haut débit	Titulaire : Jacques BROUDER Suppléant : Pascal AUBERT
Insertion par l'activité économique	Titulaire : Véronique RIVOALLAND Suppléant : Marie-Françoise LIMPALAER

DESIGNATION DES DELEGUES COMMISSIONS THEMATIQUES OBLIGATOIRES LEFF-ARMOR COMMUNAUTE

COMMISSIONS	COMPOSITION
Charge locale d'évaluation des charges transférées	Titulaire : Alain SAPIN Suppléant : Dominique PRIGENT
Impôts directs (CIID)	1er membre : Evence LE GOAS 2ème membre : Alain SAPIN

ORGANISMES EXTERIEURS

ORGANISMES	COMPOSITION
C.N.A.S	Correspond élu : Véronique RIVOALLAND
Ministère délégué aux Anciens Combattants	Correspondant défense : Jacques BROUDER
C.C.A.S	Alain SAPIN - Jacques BROUDER - Monique LE VOGUER Véronique RIVOALLAND - Maryvonne LE FRIEC Marie-Annick GEFFROY - Jean-Claude FREY - Henri CLAIRET Annick ANDRIOT
IMPOTS DIRECTS (CCID)	Titulaires :Dominique PRIGENT - Jocelyne LALLES - Evence LE GOAS Sylvie LE CAIN - Yves JOUANJAN - Gwénaëlle BRIGOT Suppléants : François MORVAN - Régis LE FEVRE Roselyne DESCAMPS - Patricia MARTIN - Jean-Luc GUEGAN – Béatrice SAUVAGEOT

Concernant la représentation à Falaise d'Armor

L'office de tourisme du Leff était un Etablissement Public Administratif Intercommunal et gérait 3 bureaux d'information touristique sur les communes de Lanvollon, Châtelaudren-Plouagat et Plouha. Le nouvel espace d'accueil sur la zone du Ponlô a permis à l'office de se diversifier et de promouvoir notre territoire, il a ouvert en juin 2021. Afin de faciliter le mode de gestion, il a été nécessaire de constituer une Société Publique Locale qui a été dotée d'un capital de 50 000€. Leff-Armor Communauté a versé au capital 35 000€ et a sollicité la participation des communes de Lanvollon, Châtelaudren-Plouagat et Plouha pour 5 000€ chacune.
De plus, conformément à la réglementation, il convient de désigner parmi les conseillers municipaux deux représentants de la commune en tant qu'administrateurs pour siéger au conseil d'administration de la nouvelle structure. Ainsi qu'un représentant de la commune pour siéger à l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil municipal après s'être fait exposer la situation,

Désigne M. Le Maire comme représentant permanent à l'Assemblée Générale des actionnaires à l'unanimité et,

Désigne Mesdames Patricia Martin et Marie-Annick Geffroy comme mandataires représentants la commune de Lanvollon au conseil d'administration de la Société à l'unanimité.

Et autorise les mandataires ci-dessus à se prononcer sur le cumul de Président et de Directeur Général de la Société, comme précédemment adopté par le conseil municipal en date du 26 mars 2021.

5. FINANCES

5.1 : autorisation d'engager, de liquider, de mandater avant le BP 2022

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.
Il est en droit de mandater des dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.
En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. »
La somme de 1 479 199.62€ a été inscrite au budget 2021 en section investissement.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

Autorise M. Le Maire à engager, liquider et mandater avant le vote du budget 2022, la somme de 369 000€, en investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	868 000,61	594 585,62	753 614,00	753 614,00	1 348 199,62
	Total des dépenses d'équipement	**868 000,61**	**594 585,62**	**753 614,00**	**753 614,00**	**1 348 199,62**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	160 000,00	0,00	126 000,00	126 000,00	126 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	**160 000,00**	**0,00**	**131 000,00**	**131 000,00**	**131 000,00**
45...	**Total des opé. pour compte de tiers (8)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des dépenses réelles d'investissement	**1 028 000,61**	**594 585,62**	**884 614,00**	**884 614,00**	**1 479 199,62**
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	***0,00***		***0,00***	***0,00***	***0,00***
	TOTAL	1 028 000,61	594 585,62	884 614,00	884 614,00	1 479 199,62
						+
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)					0,00
						=
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					1 479 199,62

5.2 Révision des tarifs communaux

RECENSEMENT DE TOUS LES TARIFS DE LA COMMUNE 2021				
DÉSIGNATION		TARIFS 2021	Tarifs au 1/01/2022	
			PROPOSITION COMMISSION	DÉCISION CONSEIL M.
DROIT DE PLACE				
MARCHE	Mètre linéaire	0.50 €	0.70 €	0.70 €
	Mètre si abonné	0.40 €	0.40 €	0.40 €
HORS MARCHE	Au trimestre	40.00 €	40.00 €	40.00 €
SÉJOUR CIRQUES			150.00 €	150.00 €
CIRQUE-MARIONNETTES		40.00 €	40.00 €	40.00 €
CIMETIÈRE	pour 30 ans	240.00 €	240.00 €	240.00 €
COLUMBARIUM	pour 15 ans	300.00 €	300.00 €	300.00 €
COLUMBARIUM	pour 30 ans	570.00 €	570.00 €	570.00 €
PRESTATION FUNÉRAIRE	Vacation agent	10.50 €	10.50 €	10.50 €
	Vacation commune	tarif réglementé	tarif réglementé	tarif réglementé
SERVICES TECHNIQUES				
Location du camion à l'heure avec chauffeur (associations)		70.00 €	70.00 €	70.00 €
personnel communal	tarif horaire	50.00 €	50.00 €	50.00 €
Forfait branchement eaux pluviales pour 10 mètres		1 500.00 €	1 500.00 €	1 500.00 €
mètre supplémentaire pour branchement E.P.		70.00 €	70.00 €	70.00 €
Fabrication de bateaux mètre linéaire		100.00 €	100.00 €	100.00 €
LOCATION SALLES				
CAUTION	Particulier	500.00 €	500.00 €	500.00 €
	Association hors Lanvollon	200.00 €	200.00 €	200.00 €
Espace Bernard Locca				
Location journée artisan-commerçant Lanvollon		180.00 €	180.00 €	180.00 €
Location journée artisan-commerçant hors Lanvollon		230.00 €	230.00 €	230.00 €
Associations	Lanvollon	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
	Hors Lanvollon	180.00 €	180.00 €	180.00 €
Loc. 1 j. LOCCA	Lanvollon	180.00 €	180.00 €	180.00 €
	Extérieurs	260.00 €	260.00 €	260.00 €
Loc. 2 j. LOCCA	Lanvollon	240.00 €	240.00 €	240.00 €
	Extérieurs	390.00 €	390.00 €	390.00 €
Prêt vaisselle Uniquement Espace Bernard Locca		50.00 €	50.00 €	50.00 €
Casse ou perte de vaisselle (l'unité)		0.50 €	0.50 €	0.50 €
Salle Polyvalente (locations sans chauffage)				
Location aux Associations (hors forum des associations)	Lanvollon	GRATUIT		
	Leff Armor Communauté	160.00 €	160.00 €	160.00 €
	Extérieures à LAC	220.00 €	220.00 €	220.00 €
Location aux particuliers	Lanvollon	205.00 €	205.00 €	205.00 €
	Leff-Armor Communauté	320.00 €	320.00 €	320.00 €
	Extérieurs	400.00 €	400.00 €	400.00 €
Location de la scène par services techniques (particuliers et associations) Environ 2 heures		90.00 €	90.00 €	90.00 €
Possibilité de louer toutes les salles à la demie journée (soit 5 heures) : 60 % du tarif sera alors appliqué				

RECENSEMENT DE TOUS LES TARIFS DE LA COMMUNE 2021				
DÉSIGNATION		TARIFS 2021	Tarifs au 1/01/2022	
			PROPOSITION COMMISSION	DÉCISION CONSEIL M.
Forfait diagnostic de conformité (la vacation)		60€ (1 h) + 20€/h d'agent	60€ (1 h) + 20€/h d'agent	60€ (1 h) + 20€/h d'agent
Photocopies				
Photocopie	A4	0.30 €	0.30 €	0.30 €
	A3	0.60 €	0.60 €	0.60 €
Associations de Lanvollon	Fourniture papier	0.10 €	0.10 €	0.10 €
	Sans fourniture papier	0.15 €	0.15 €	0.15 €
Associations extérieures	Fourniture papier	0.15 €	0.15 €	0.15 €
GARDERIE (1)				
la demi-heure		0.85 €	0.85 €	0.85 €
la demi-heure (hors Lanvollon)		1.00 €	1.00 €	1.00 €
le goûter		0.75 €	0.75 €	0.75 €
CANTINE (2)				
Prix du repas servi à l'école publique		3.20 €	3.20 €	3.20 €
AUTRE				
Location mensuelle d'un terrain non cadastré rue Parcou Hello		210.00 €	210.00 €	210.00 €

(I) Tarif applicable depuis la rentrée scolaire 2016
(2) Tarif appliqué depuis la rentrée scolaire 2016-2017

6. ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDE « ASSURANCES 2023-2027 » AUPRÈS DE LEFF-ARMOR COMMUNAUTÉ

Leff-Armor Communauté propose de constituer un groupement de commande avec les communes intéressées pour une prestation d'assistance à la passation de marchés d'assurances et ensuite de passation des marchés d'assurance dans le cadre de ce groupement. Il s'agit de sélectionner un consultant en assurances, qui sera chargé de préparer pour chaque membre un audit, un dossier de consultation, puis l'analyse et le classement des offres.

Il est proposé que le coordonnateur du groupement soit Leff-Armor Communauté, qui procédera à l'organisation de la procédure et que l'organe de décision devant intervenir dans le choix du ou des titulaires du contrat soit également la commission d'appel d'offres de Leff-Armor Communauté.

Après attribution, chaque commune signera son marché, le notifiera et s'assurera de la bonne exécution. Une convention de groupement de commande sera conclue entre Leff-Armor Communauté et les communes adhérentes pour la durée de la procédure de passation des marchés.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité
Décide d'adhérer au groupement de commande
Valide la convention de groupement de commande en annexe
Autorise Monsieur Le Maire à signer la convention de groupement de commande.

7. CONVENTION GLOBALE DE TERRITOIRE AVEC LA CAF

Leff-Armor Communauté doit renouveler sa convention globale de territoire avec la CAF et doit recueillir l'autorisation des communes du territoire pour autoriser le Président à la signer. Cette convention porte sur 3 thématiques :

- L'information des familles
- La jeunesse : les 18-25 ans
- Le cadre de vie et le lien social

Cette convention remplace le Contrat enfance jeunesse, elle sera signée par la CAF, Leff-Armor Communauté et l'ensemble des communes du territoire. Le déploiement des Convention Globale de Territoire s'accompagne d'une réforme des modalités de financements, consistant en une évolution des contrats enfance jeunesse vers des bonus territoires. Ces bonus seront des montants forfaitaires, versés directement au gestionnaire du service.
Il convient aujourd'hui d'autoriser le Maire à signer la convention globale de territoire qui permettra notamment le déploiement des bonus du territoire, assurant ainsi le maintien du co-financement des services inscrits dans le contrat enfance jeunesse.
Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité
Autorise M. Le Maire à signer la convention Globale de territoire.

8. RÉGULARISATIONS DES PARCELLES CONSORTS BOULLIOU

Par déclaration sur l'honneur, en date du16 juin 1986, Madame Yvonne Bouliou, veuve Guillaume Boulliou, a déclaré céder gracieusement à la commune de Lanvollon des parcelles afin de rectifier le chemin reliant le Petit Kergoat à Picardie. Ces parcelles sont restées dans le patrimoine des consorts Bouliou et Madame Jeannine Bouliou, au décès de son époux Yves, a souhaité que cette situation soit régularisée. L'étude notariale de Maître Bernard de Paimpol se charge de la succession et propose de rédiger l'acte de régularisation. Les parcelles à régulariser sont les parcelles A1573 ; A1575 ; A1577 et A1587.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité
Autorise M. Le Maire à signer l'acte de régularisation et à régler les frais pour l'établissement de l'acte.

9. INFORMATIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire souhaite communiquer plusieurs dates à inscrire sur les agendas, notamment :

- Petite Ville de Demain : un comité de pilotage local doit être constitué afin de réfléchir sur la projection de Lanvollon dans les 10 ou 15 ans à venir. Ce copil aura lieu le jeudi 06 janvier 2022 à 18 heures 15. Plusieurs élus souhaitent composer ce comité : Mme Patricia Martin, Mme Véronique Rivoalland, M. Pascal Aubert, M. Jean-Pierre Thomas, Mme Roselyne Descamps, Mme Marie-Annick Geffroy, Mme Monique Le Voguer, M. David Radufe, M. Dominique Prigent, M. Alain Sapin.
- T.L.P.A. propose une réunion publique pour une restitution de l'étude de redynamisation du centre-ville, ce serait le jeudi 27 janvier 2022 à 19 heures, si les conditions sanitaires le permettent.
- La cérémonie des vœux qui était envisagée le dimanche 09 janvier n'aura pas lieu au vu du contexte sanitaire, à l'instar de Leff-Armor Communauté, du département et d'autres communes qui préfèrent également annuler avec regret, ces moments de convivialité.
- La Santé est un sujet qui mobilise beaucoup les élus. Des réunions sont organisées à Leff-Armor Communauté avec un conseil territorial de santé composé notamment de Guingamp-Paimpol Agglomération et l'A.R.S., deux chargés de mission ont été recrutés afin de mettre en œuvre cette politique santé sur le territoire. Mme Sandrine Geffroy, Vice-Présidente de Leff-Armor Communauté, interviendra entre le 15/01 et le 15/02 pour expliquer le travail déjà entrepris sur ce sujet très dense.
- Un rassemblement a eu lieu samedi 18 décembre, en soutien à l'hôpital de Guingamp, dont la maternité et la chirurgie menacent de fermer. Monsieur Le Maire et trois autres élus, y ont participé. Les élus doivent se mobiliser pour soutenir les services publics de proximité, il y avait environ 1 000 personnes.
- Au niveau du personnel, M. Jean-Paul Raulo fait valoir son départ à la retraite au 1er avril 2022, une publication de poste est en cours pour le recrutement d'un agent de maîtrise. Au Sirescol M. Jacky Levene, le cuisinier gestionnaire, a fait une demande de mutation vers une autre collectivité à compter du 28 février, un recrutement est également en cours.
- Le Magasin NOZ ouvrira le 16 mars prochain.

M. Dominique Prigent fait un point sur l'état d'avancement des travaux de démolition de l'ancien foyer logement qui ont pris du retard. En effet, la règlementation des diagnostics amiante a évolué en 2019 et nos diagnostics ont été réalisés en 2017, l'inspection du travail a demandé un complément qui va être réalisé par la société Paturel pour environ 1 300€.

Mme Véronique Rivoalland a quelques informations à communiquer :

- Le bulletin municipal sortira fin janvier.
- Les bons cadeaux ont été distribués et les retours sont positifs
- La collecte pour la banque alimentaire a eu lieu les 26 et 27 novembre, malgré une baisse générale des dons, Lanvollon a malgré tout collecté 1 tonne 100. Mme Véronique Rivoalland remercie vivement tous les participants.
- Une restitution du webinaire sur le bien vieillir sera faite à l'issue des séances.

Monsieur Le Maire souhaite remercier également les participants à la collecte pour leur générosité mais également les commerçants qui y participent. Il souligne que le soutien aux commerces locaux est très important, surtout en ces périodes de fêtes, « achetons local, achetons à Lanvollon ».
« Joyeuses Fêtes à tous, à tous les Lanvollonnais. Merci à Jean-Pierre Thomas pour son investissement pour la mise en œuvre de la retransmission du conseil municipal ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 10.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 25 FEVRIER 2022 À 19 H 30

L'an deux mille vingt-deux le vingt-cinq février, le Conseil Municipal convoqué, à 19 heures 30 s'est réuni à la Mairie sans public avec retransmission de manière électronique, sous la présidence de Monsieur Alain SAPIN, Maire.

Etaient présents : M. Dominique PRIGENT - Mme Patricia MARTIN- M. David RADUFE
Mme Véronique RIVOALLAND - Mme Roselyne DESCAMPS - M. Jacques BROUDER
Mme Marie-Françoise LIMPALAER – Mme Marie-Annick THOMAS
Mme Marie-Annick GEFFROY – Mme Florence QUATTRIN
Mme Monique LE VOGUER – M. Jean-Pierre THOMAS – M. Pascal AUBERT
M. Evence LE GOAS - Mme Béatrice SAUVAGEOT

M. Yann DASPREMONT arrrivé à 19 heures 37
Mme Annie JOUANJAN arrivée à 19 heures 40
Mme Gwenaëlle BRIGOT arrivée à 20 heures 05

Formant la majorité des membres en exercice.

Puis il a été procédé, en conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil municipal.

Madame Marie-Annick Geffroy a été désignée pour remplir ces fonctions.

En préambule, une intervention de Monsieur Valentin Dulz du service « déchets de Leff Armor Communauté », afin de présenter le fonctionnement et la méthode de perception de la taxe (TOM)

qui est uniformisée sur tout le territoire. Le traitement des déchets représente 50% du coût du service. L'objectif est de diminuer les déchets, par la prévention et l'information.
Fin de l'intervention 20 heures 25.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DÉCEMBRE 20

Monsieur Le Maire interroge l'assemblée afin de savoir s'il y a des observations sur le compte-rendu du procès-verbal du 20 décembre dernier.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité.

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 20 décembre 2021

2. TARIFS LOGEMENTS COMMUNAUX

M. David Radufe expose la situation : deux logements du 29, rue de la Gare sont actuellement disponibles à la location, les appartements n°5 et 6.
Les tarifs n'ont subi aucune augmentation depuis juillet 2014, ils sont respectivement de 335.60€ et de 391.34€. Ces tarifs ne correspondent plus au prix du marché, ne sont pas en rapport avec la surface, puisque le logement plus petit est plus cher, et, de plus, ils ont fait l'objet de rénovation, aussi il propose une augmentation de 9% sur la base du logement n°6 au prix de 391.34€ soit un tarif actualisé à 426,56€, ce logement fait 71m², le prix de la location au m² serait de 6.008€. Partant sur cette base le logement n° 5 au prix actuel de 335.60€ pour une surface de 74m² passerait à 444.59€.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité.

Approuve l'augmentation des tarifs des logements à compter du 1er mars
- Le logement n°5 du 29 rue de la Gare au prix de 444, 59€
- Le logement n°6 du 29 rue de la Gare au prix de 426,56€

3. ADMISSION EN NON-VALEUR

Monsieur Le Maire explique que le trésorier nous fait savoir que suite à la commission de surendettement des particuliers en date du 30 décembre 2021, il convient d'effacer des dettes de cantine et de garderie de 2020 au 31/12/2021 pour un montant de 998.40€. Nous devons inscrire cette somme au compte 6542 « Créances éteintes ».

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE l'effacement des dettes de cantine et de garderie 2020 au 31 décembre 2021 d'un montant de 998.40€, qui seront imputés au compte 6542.

4. SUBVENTIONS

Monsieur Le Maire rappelle que la course « L'étoile de Tressignaux » se dispute le samedi 05 mars à 14 heures, le départ est près de la salle Armor-Argoat. Comme les années passées l'association sollicite la commune afin que celle-ci leur octroie une prime au coureur, cela participe à l'animation de l'épreuve. Pour rappel, l'année dernière la commune a versé 90 €.
Monsieur Le Maire propose d'augmenter cette prime au coureur à 120€, celle-ci est répartie sur les trois meilleurs coureurs. Mme Véronique Rivoalland souligne que cette épreuve a trente ans, qu'elle est portée par M. Jean-Yves Burlot de Tressignaux, qui y met tout son cœur pour que cette course soit la plus conviviale possible. M. Jean-Pierre Thomas abonde en ce sens et ajoute que c'est une très belle compétition et M. Le Maire de conclure que tous les élus sont unanimes là-dessus.

Monsieur Le Maire propose à M. Yann Daspremont qui a participé à la Redadeg en 2020 d'expliquer en quoi consiste cette course et au profit de quel organisme elle est disputée.
M. Yann Daspremont énonce que la Ar Redadeg existe depuis 2008, de plus en plus de municipalités prennent part à l'évènement. C'est une course relais à pied, elle est organisée au profit de l'Ecole Diwan et a lieu tous les deux ans. Elle traverse plus de 300 communes et propose aux territoires traversés de participer en achetant 1 km ou plus. Le prix du kilomètre est de 250€. La course a lieu le 27 mai prochain et le kilomètre 1590 passera à 00 :13 à l'église.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE l'octroi des subventions suivantes :
- 120 € à l'Etoile de Tressignaux
- 250 € à la Redadeg pour l'achat d'un kilomètre.

5. ACHAT DE TERRAINS « LE VOGUER » ET DES CONSORTS « LE PENNEC »

Monsieur Le Maire propose à M. Dominique Prigent d'exposer la situation. M. Dominique Prigent rappelle que le 30 octobre 2020, le conseil municipal a pris une délibération afin d'acquérir une parcelle pour constituer un espace de biodiversité aux abords de Kérouël. Pour finaliser ce projet la commune souhaite acheter la parcelle B267 d'une surface de 1030 m², appartenant à Madame Monique Le Voguer et, la parcelle B268 d'une surface de 3390m², propriété des consorts « Le Pennec ». Mme Monique Le Voguer se retire et ne prendra pas part au vote.

Vu l'article L1111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier.

Vu l'inscription au budget du montant nécessaire à l'acquisition.

Après avoir entendu l'exposé

APPROUVE l'acquisition de ces parcelles par la Commune au prix de :
- Terrain Le Voguer, parcelle B268 pour 300€ (trois cents euros)
- Terrain consorts Le Pennec, parcelle B267 pour 1 000€ (mille euros)

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion de l'acquisition de ces terrains.

6. D.E.T.R RUE DE L'ARMOR

M. Dominique Prigent, adjoint aux travaux, explique qu'un dossier de demande de subvention pour les espaces sécurisés de l'aménagement de la rue de l'Armor a été déposé le 15 février dernier. Cette demande porte sur un montant de 76 617€ pour lequel nous espérons une subvention de 22 985€. Cette demande doit être complétée par une délibération. Pour rappel ce projet a été présenté lors d'une réunion publique aux riverains qui l'ont validé.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE la demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux.

7. PROPOSITION DU S.D.E. : EXTENSION ÉCLAIRAGE TERRAIN DE FOOT

Monsieur Le Maire propose de surseoir à statuer sur une proposition du SDE qui nous a fait parvenir un estimatif de 71 000€ pour l'extension de l'éclairage public sur le terrain d'entrainement de

football. La commune espérait obtenir un subventionnement de la part de l'Agence Nationale du Sport intitulé « Programme des équipements sportifs de proximité », or cette opération ne répond pas aux critères exigés. Sans subvention, le reste à charge de la commune serait de 42 731.49€. D'autres demandes sont en cours ; à ce jour, nous n'avons à pas tous les éléments. Ce dossier pourra être remis à l'ordre du jour du prochain conseil, soit le 1er avril.

8. ATTRIBUTION DES LOTS DU MARCHÉ RÉNOVATION ET EXTENSION DE LA SALLE ARMOR ARGOAT ET DU BOULODROME

Monsieur Le Maire indique que la commission pour l'étude des plis s'est réunie le mercredi 23 février. Il propose à M. Dominique Prigent de synthétiser l'avis de la commission. Il rappelle et projette les photos en 3D. Il s'agit d'une maison des associations avec une partie à l'arrière qui sera le boulodrome. Il exprime la satisfaction de tant de réponses, car tous les lots sont pourvus. Pour l'étude des offres, le prix représente 60% de l'offre et la note technique 40%.

Puis il détaille les attributions des 10 lots, ci-dessous :

	Entreprises mieux disantes	ARMOR-ARGOAT	BOULO-DROME	TOTAL
TRAVAUX				
LOT 1 Terrassement	CAMARD TP MORIEUX (22)	13 317.70	10 620.60	23 938.30
LOT 2 Gros œuvre	ARMORIQUE CONSTRUCTION LANNEBERT	51 427.70	18 108.70	69 536.40
LOT 3 Charp. Bard. Menuis. Int.	TURMEL PLEMY (22)	55 986.98	36 380.30	92 367.28
LOT 4 Couv. Metal Etanchéité	DENIEL ETANCHEITE TREGUEUX (22)	36 757.50	16 277.00	53 034.50
LOT 5 Menuis. extérieures	EKKO PINCEMIN PLOUFRAGAN (22)	12 224.41	13 475.59	25 700.00
LOT 6 Doublage cloison isolat.	ARMOR CLOISON ISOLATION TREGUEUX (22)	28 046.74		28 046.74
LOT 7 Peinture Nettoyage	SARL HAMON HILLION (22)	6 707.94		6 707.94
LOT 8 Carrelage sol PVC faïence	SRLB LE BORGNE QUESSOY (22)	19 464.67		19 464.67
LOT 9 Elec. Chauffage	AM ELEC PLOUMAGOAR (22)	18 288.41	4 834.05	23 122.46
LOT 10 Plomb. sanitaire ventil.	LE BIHAN BEGARD (22)	20 731.55		20 731.55
TOTAL 1		262 953.60	99 696.24	362 649.84

M. Jean-Pierre Thomas souhaite avoir l'intégralité des chiffres avant de s'exprimer, notamment les possibilités de subventions de ces projets, pour la salle Armor-Argoat et pour le boulodrome.
M. Dominique Prigent reprend la parole et présente les coûts complémentaires pour ces investissements à savoir :

Diag. Amiante	CABINET PATUREL PLERIN	834.58		834.58
Désamiantage	EIMH GRACES	26 848.00		26 848.00
Mission CSPS	SOCOTEC	1 410.00	990	2 400.00
Mission CT	SOCOTEC	2 500.00	1 900.00	4 400.00
Etude de sol	SOLCAP TREGUEUX	2 482.00		2 482.00
Mission de Maîtrise d'Œuvre	laurent GICQUEL	21 000.00	3 000.00	24 000.00
TOTAL 2		55 074.58	5890	60 964.58

Ainsi que les demandes de subventions d'ores et déjà attribuées :

SUBVENTIONS			
DSIL	72 108.00		72 108.00
DETR	59 225.00		59 225.00
Bien Vivre Partout en Bretagne	32 827.00	32 827.00	2 400.00
Plan de relance Départemental	43 242.00		43 242.00
TOTAL SUBVENTIONS	174 575.00	32827	207 402.00

Et de conclure que le coût total serait de 362 649.84€ pour les travaux, 60 964.58€ pour les diverses études, soit un total de 423 614.42€, diminué des subventions allouées de 207 402€, pour un reste à charge pour la commune de 216 212.42€.

M. Jean-Pierre Thomas exprime ses réserves sur le choix du boulodrome qui ne lui paraît pas adapté pour une utilité restreinte. Il aurait souhaité quelque chose de plus simple comme le projet réalisé à Lannebert pour 25 000€, il estime que c'est démesuré que Lanvollon n'a pas besoin de luxe.

M. Jacques Brouder demande si le terme n'est pas » masquant », s'il s'agit véritablement d'un boulodrome. M. Le Maire lui répond que c'est un boulodrome mais dans l'avenir, s'il n'y a plus de boulistes, le boulodrome pourrait être reconverti, il faut voir sur du long terme.

Le conseil municipal après en avoir débattu,
Approuve l'attribution des 10 lots pour la rénovation et l'extension de la salle Armor-Argoat et du boulodrome, comme présenté dans le tableau ci-dessus.
Par 17 voix pour
Et 2 voix contre : Monique Le Voguer et Jean-Pierre Thomas par rapport à la tranche conditionnelle c'est-à-dire le boulodrome qui est trop onéreux.

9. MISE À JOUR DU PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNÉE

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Patricia Martin qui soumet le courrier du conseil départemental demandant d'émettre un avis sur la mise à jour du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée et de délibérer sur l'inscription à ce plan des chemins concernés. Mme Patricia Martin demande d'exclure le tracé jaune qui passe par les services techniques et que cela n'est pas envisageable.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité
EMET un avis favorable à l'inscription à ce plan des itinéraires de randonnées figurant au plan annexé au PDIPR, sauf le tracé jaune.
ACCEPTE l'inscription à ce plan des chemins concernés et tout particulièrement des chemins ruraux ;
S'ENGAGE à ne pas aliéner les chemins ruraux inscrits au plan et de proposer un itinéraire de substitution en cas d'interruption de la continuité d'un parcours de randonnée.
AUTORISE Monsieur Le Maire, en tant que de besoin, à signer toutes les conventions ou tous les documents inhérents à cette procédure d'inscription.

10. PERSONNEL : 1607 HEURES

Depuis le 1er janvier 2022, la durée légale du temps de travail dans la fonction publique territoriale doit être de 1607 heures, pour les agents à temps complet. Pour l'instant, la collectivité ne répond pas à la législation en vigueur, faute de temps pour la mise en œuvre, mais le nécessaire sera fait dans le courant de l'année. Les élus ainsi que les agents sont favorables à l'application de cette réforme.

Le conseil municipal après en avoir délibéré
APPROUVE la mise en œuvre de la réforme concernant les 1607 heures,
DIT qu'elle sera mise en place dans les meilleurs délais.

11. INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur Le Maire :
- **Personnel :** Le recrutement pour le remplacement Mr Jean-Paul Raulo, responsable des espaces verts a été réalisé, Jean-Noël Jacob arrivera le 1er avril, date de retraite effective de Jean-Paul Raulo. Jean-Paul a travaillé 32 années à Lanvollon, les élus qui se sont succédés et ont travaillé à ses côtés, se sont tous loué de ses services.
- **Conteneurs à ordures :** depuis quelques temps, quelques personnes dans différents quartiers, ont pris l'habitude de ne plus rentrer leurs poubelles et les laissent sur la voie publique, ce n'est pas acceptable. Des courriers ont déjà été adressés et des mesures seront prises si la situation persiste.
- **Le trésor-public :** les locaux qui étaient loués au trésor-public sont libérés depuis le 31 décembre dernier. Les services techniques réalisent des travaux de peinture de réfection des sols pour accueillir très prochainement la bibliothèque.
- **La poste :** il y a une modification des horaires de la poste qui ferme maintenant le lundi. Pour l'instant il n'y a pas de projet de fermeture, mais il faut être vigilant et M. Le Maire doit rencontrer les responsables.
- **Boîte à livres :** Elle est installée à gauche en entrant à la mairie, c'est un meuble recyclé réalisé par les services techniques et la décoration sera faite par les aquarellistes.
- **La porte de l'église :** les services techniques ont modifié la porte de l'église côté place du Martray, il s'agit d'une porte de sortie équipée d'une barre antipanique. Là encore, ils ont été ingénieux car ils ont utilisé deux portes pour n'en faire qu'une. Félicitations à eux.
- **COB :** une réunion s'est tenue au Moulin de Blanchardeau par les services de gendarmerie qui présente les différentes interventions qu'ils ont menées sur le territoire.
- **Présence médicale :** un médecin serait susceptible de s'installer à Lanvollon, une rencontre est prévue en mairie la semaine prochaine.

Mme Patricia Martin :
- **Ecole :** Les vidéoprojecteurs sont installés à l'école Yves Jouan, les enseignantes remercient la municipalité pour cet équipement.
- **Covid :** le protocole a été allégé et nous sommes revenus au niveau 2.
- **Dortoir :** les enfants ont pu regagner le dortoir pour la sieste à la rentrée de janvier, les travaux ayant été réalisés.

Mme Mariannick Geffroy :
- **Mardis au clair de lune :** La commune a candidaté et a été retenue pour organiser les « Mardis au Clair de Lune ». Cette manifestation aura lieu le 09 août 2022 sur Lanvollon. Le circuit est à l'étude, il faut créer de petites saynètes pour l'agrémenter (musicales, de danses ou autres...).

Mme Véronique Rivoalland :
- **Le bulletin municipal :** il est en cours de distribution, merci à Mariannick Thomas et à Marie-Françoise Limpalaër pour l'insertion du questionnaire sur les jardins partagés.
- **Chèques cadeaux :** 155 chèques ont été distribués aux personnes âgées de plus de 80 ans, 103 ont été dépensés chez les commerçants lanvollonnais.
- **Repas des Aînés :** prévu le 15 mai à la salle polyvalente.
- **Incivilités :** des véhicules sont stationnés régulièrement sur les trottoirs. Il faut rappeler que les trottoirs sont dédiés aux piétons.

M. Dominique Prigent :
- **Réseaux d'assainissement :** Il n'y a plus, pour le moment, de possibilité de déposer de permis de construire par rapport à la capacité épuratoire qui n'est pas dimensionnée en conséquence. Ce sont les eaux parasites qui posent problème, il y a une véritable surcharge hydraulique. Des travaux ont déjà été réalisés et d'autres vont l'être, pour permettre de rétablir la situation, mais ce sera visible en 2023.
- **Salle polyvalente :** depuis plusieurs années les chéneaux de toiture sont poreux et laissent passer les eaux de pluie qui inondent la salle. Des travaux ont été réalisés pour y remédier et la gouttière va être changer.
- **L'ancien foyer-logement :** l'aile nord sera abattue la semaine prochaine, ces travaux de démolition seront terminés fin juin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance s'est levée à 10 heures 05.

Alain SAPIN
Dominique PRIGENT
Patricia MARTIN
David RADUFE
Véronique RIVOALLAND
Roselyne DESCAMPS
Jacques BROUDER
Marie-Françoise LIMPALAER
Marie-Annick THOMAS

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 1ER AVRIL 2022 À 20 H

L'an deux mille vingt-deux le premier avril, le Conseil Municipal convoqué, à 20 heures 00 s'est réuni à la Mairie sans public avec retransmission de manière électronique, sous la présidence de Monsieur Alain SAPIN, Maire.

Etaient présents : M. Dominique PRIGENT - Mme Patricia MARTIN- M. David RADUFE
Mme Véronique RIVOALLAND - Mme Roselyne DESCAMPS - M. Jacques BROUDER
Mme Marie-Françoise LIMPALAER – Mme Marie-Annick THOMAS
Mme Marie-Annick GEFFROY –Mme Annie JOUANJAN –Mme Gwenaëlle BRIGOT–
M. Yann DASPREMONT- Mme Monique LE VOGUER – M. Jean-Pierre THOMAS–
M. Pascal AUBERT – M. Evence LE GOAS

Absentes représentées : Mme Béatrice SAUVAGEOT par Mme Patricia MARTIN
Mme Florence QUATTRIN par M. Alain SAPIN

Formant la majorité des membres en exercice.

Puis il a été procédé, en conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil municipal.
Madame Patricia MARTIN a été désignée pour remplir ces fonctions.

En prémices de la réunion Monsieur Le Maire souhaite manifester son soutien au peuple ukrainien.

M. Le Maire propose d'enlever le point 4 « Cession grâcieuse d'une bande de terre des consorts Le Fèvre » de l'ordre du jour, car s'étant rendu sur place, il s'avère que ladite bande de terre serait plutôt à intégrer dans les trois propriétés privées limitrophes de celle-ci. Monsieur Le Maire prendra contact avec eux.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FÉVRIER 2022

Monsieur Le Maire interroge l'hémicycle afin de savoir si des observations sont à apporter à la rédaction du procès-verbal du 25 février 2022.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité
Approuve le procès-verbal de la séance du 25 février 2022.

2. FINANCES

Election d'un président en vue du vote des comptes administratifs

Monsieur Le Maire rappelle que conformément à l'article L.121-14 du CGCT, dans les séances où le compte administratif du maire ou du Président est débattu, l'assemblée délibérante élit son président. Le Maire peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité.

Désigne Monsieur Dominique Prigent comme Président de la séance du vote des comptes administratifs du lotissement de l'orée du bois, du lotissement St Yves et du budget principal de la commune.

2.1 Comptes 2021

1. Budget Lotissement l'Orée du Bois (Kéruzaré)

• *Compte de Gestion*
Après s'être fait présenter le budget primitif 2021, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
Considérant la régularité des opérations,
Le conseil municipal statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
Déclare que le compte de gestion dressé par Monsieur Le Trésorier n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
Approuve le compte de gestion à l'unanimité.

• *Compte Administratif*
Monsieur Le Maire quitte légalement la séance, Monsieur Dominique Prigent prend la présidence afin de procéder au vote du compte administratif du budget l'Orée du Bois.
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité ;
Approuve le compte administratif 2021 du budget du lotissement l'Orée du Bois, lequel peut se résumer ainsi :
Section de fonctionnement : Dépenses : 677.44 €
Recettes : 58 008.00 €
Section d'investissement : Dépenses : 400 000 €
Recettes : 0

2. Budget Lotissement St Yves

• *Compte de Gestion*
Après s'être fait présenter le budget primitif 2021, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
Après s'être assuré que le receveur a

repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
Considérant la régularité des opérations,
Le conseil municipal statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
Déclare que le compte de gestion dressé par Monsieur Le Trésorier n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
Approuve le compte de gestion à l'unanimité.

• *Compte Administratif*
Monsieur Le Maire quitte légalement la séance, Monsieur Dominique Prigent prend la présidence afin de procéder au vote du compte administratif du budget St Yves
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité ;
Approuve le compte administratif 2021 du budget du lotissement St Yves lequel peut se résumer ainsi :
Section de fonctionnement : Dépenses : 10 426.98 €
Recettes : 10 426.98 €
Section d'investissement : Dépenses : 10 426.98 €
Recettes : 0

3. Budget principal

• *Compte de gestion*
Après s'être fait présenter le budget primitif 2021 les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
Considérant la régularité des opérations,
Déclare que le compte de gestion dressé par Monsieur Le Trésorier n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
Approuve le compte de gestion à l'unanimité.

• *Compte administratif*
Monsieur Le Maire quitte légalement la séance, Monsieur Dominique Prigent prend la présidence afin de procéder au vote du compte administratif du budget principal.
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité.
Approuve le compte administratif 2021 du budget principal, lequel peut se résumer ainsi :
Section de fonctionnement : Dépenses : 1 232 577.54 €
Recettes : 1 857 480.82 €
Section d'investissement : Dépenses : 506 919.53 €
Recettes : 856 374.94 €
Constatant un excédent de fonctionnement de 624 903.28 €
Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif 2021
Statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement à l'unanimité.
Constatant un excédent de fonctionnement de 624 903.28 €
Décide d'affecter la somme de 624 903.28€ au compte 1068 (réserves-excédent de fonctionnement capitalisé).

2.2 Approbation des taux d'imposition

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'il convient chaque année de délibérer sur les taux d'imposition de la taxe foncière « bâti », la taxe foncière « non bâti ». Il propose de ne pas revaloriser ceux-ci.

La suppression de progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales à modifier la perception des taxes pour les collectivités territoriales. Aussi, depuis 2021 le département ne perçoit plus de taxe sur le foncier bâti, puisque celle-ci a été rétrocédée à la commune. En revanche, la perte de la taxe d'habitation pour la commune ne correspondant pas au versement de la taxe foncière, il est donc nécessaire de lui appliquer un coefficient correcteur qui permet d'équilibrer les montants perçus.
La commune ne souhaite pas augmenter les taux des taxes :

• Taxes Foncières sur le Bâti : 47.40%
• Taxes Foncières Non Bâti : 80.47%

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité.

Adopte les taux d'imposition 2022

2.3 Amortissements 2022

Considérant que les dotations aux amortissements des immobilisations constituent des dépenses obligatoires pour les comptes de classe 204 ;
Considérant qu'ainsi, la commune doit procéder à l'amortissement de ces biens ;
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité.
Décide d'actualiser les amortissements des investissements réalisés pour l'année 2022

COMPTE		imp	Désignation	VALEUR	DUREE	TAUX	MONTANT	ANNEE n		RESTE
2041512	2015	28041512	effacements	91 981.78	20	5	4 599.09	7	36793	55189
2041581	2015	28041581	effacements	75 063.85	20	5	3 753.19	7	30026	45038
2041582	2015	28041582	effacements	290 706.93	20	5	14 535.35	7	116283	174424
2041581	2016	28041581	effacements	84 391.22	20	5	4 219.56	6	25317	59074
2041581	2017	28041581	effacement et éclairage	54 283.05	20	5	2 714.15	5	13571	40712
2041581	2018	28041581	effacement et éclairage	27 511.50	20	5	1 375.58	4	5502	22009
2041581	2019	28041581	effacements éclairage	90 492.37	20	5	4 524.62	3	13574	76919
2041581	2020	28041581	effacements éclairage	8 344.63	20	5	417.23	2	834	7510
2041581	2021	20841581	effacements éclairage	55 303.54	20	5	2 765.18	1	2765	52538
Total				**778 078.87**			**38 903.94**		**183101**	**274652**

2.4 Budgets primitifs 2022

Lotissement « L'Orée du Bois »

• *Section de fonctionnement :*
Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 477 149.60 €
• *Section d'investissement :*
Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 288 436.82 €
Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité.
Approuve le budget prévisionnel 2022 du lotissement l'Orée du Bois

Lotissement « St Yves »

M. Le Maire déclare que c'est un budget qui va se développer dans les années futures.
M. Jean-Pierre Thomas dit que ce projet semble difficile à monter, qu'il y a beaucoup d'incertitudes, qu'il faut amortir le prix de la déconstruction. De plus, il faut trouver la bonne alchimie entre l'habitat traditionnel et la résidence sénior. Mme Monique Le Voguer est d'accord avec ces propos, c'est la raison pour laquelle ils s'abstiennent tous les deux.
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par :
17 voix pour et 2 abstentions, M. Jean-Pierre Thomas et Mme Monique Le Voguer
Approuve le budget prévisionnel 2022, lequel peut se résumer comme suit :

• *Section de fonctionnement :*
Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 340 426.98 €
• *Section d'investissement :*
Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 350 853.96€
Approuve le budget primitif 2022 du lotissement « St Yves »

Budget Principal 2022

M. l'Adjoint aux finances présente le budget primitif 2022, ainsi que les projets d'investissement pour l'année.

• *Section de fonctionnement :*
Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 1 778 300.00 €
• *Section d'investissement :*
Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 1 710 611.68 €
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité.
Approuve le budget primitif 2022 du budget principal de la commune.

Liste des investissements 2022

	DEPENSES	Crédits nouveaux
1641	emprunt	171000.00
165	caution	500.00
12	Divers bâtiments communaux	46 500.00
13	Espaces ludiques	1 000.00
16	Mairie	20 000.00
20	Effacement des réseaux	203 000.00
41	Divers travaux	13 000.00
48	Divers travaux de voirie	29 000.00
55	Matériel des services techniques	35 000.00
60	Eclairage public	0.00
69	Biblitohèque et aménagt extérieur	6 000.00
75	Eglise	2 814.49
89	Démolition ancien foyer logement	0.00
90	Aménagement stade de foot	4 000.00
91	Fibre optique	0.00
94	Signalisation place parking	7 000.00
95	Cimetière	2 000.00
96	Rue des Fontaines Ste Anne et Duval	445 260.00
98	rue de l'Armor	218 000.00
102	Illuminations de Noël et matériel festif	5 000.00
103	Étude aménagement du centre-ville	0.00
105	Serveur pour développement numérique	5 548.38
106	Acquisition de terrains (Kérouël)	2 000.00
108	Salle Armor-Argoat et boulodrome	423 000.00
162	Ecole publique	45 000.00
	TOTAL DEPENSES	1 684 622.87

3. ESTIMATIONS DU SDE

Monsieur Le Maire explique qu'à la demande de la commune un chiffrage sommaire a été réalisé par le SDE pour les rues des Fontaines, Ste Anne et Edouard Duval.
Chaque proposition doit faire l'objet d'une délibération.

3.1 Rue des Fontaines : Effacement des réseaux basse tension, infrastructures télécommunications et aménagement de l'éclairage public.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité approuve :

Le projet d'effacement des réseaux basse tension, présenté par le SDE pour un montant estimatif de 51 000€ TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais d'ingénierie).

Notre commune ayant transféré la compétence de base électricité au Syndicat d'Energie, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement conformément au règlement financier du SDE22, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapporte le dossier.

A titre indicatif, conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical le 20 décembre 2019, la participation financière calculée sur la base de l'étude sommaire s'élève à 18 888.89€.

Le projet d'aménagement de l'éclairage public présenté par le SDE pour un montant estimatif de 43 000€ TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais d'ingénierie).

Notre commune ayant transféré la compétence de travaux d'éclairage public au Syndicat d'Energie, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement conformément au règlement financier du SDE22, calculée

sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapporte le dossier.

A titre indicatif, conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical le 20 décembre 2019, la participation financière calculée sur la base de l'étude sommaire s'élève à 25 879.63€.

Le projet de construction des infrastructures souterraines de communications électroniques présenté par le SDE pour un montant estimatif de 10 400€ TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais d'ingénierie).

Notre commune ayant transféré la compétence travaux d'infrastructures de télécommunications au Syndicat d'Energie, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement conformément au règlement financier du SDE22, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapporte le dossier.

A titre indicatif, conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical le 20 décembre 2019, la participation financière calculée sur la base de l'étude sommaire s'élève à 10 400€.

Orange est maître d'ouvrage des prestations de câblage des réseaux de télécommunications qui seront facturées à la commune selon des conventions particulières passées avec cet organisme.

3.2 Rue Sainte-Anne : Effacement des réseaux basse tension, infrastructures télécommunications et aménagement de l'éclairage public.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve :

Le projet d'effacement des réseaux basse tension, présenté par le SDE pour un montant estimatif de 150 000€ TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais d'ingénierie).

Notre commune ayant transféré la compétence de base électricité au Syndicat d'Energie, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement conformément au règlement financier du SDE22, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapporte le dossier.

A titre indicatif, conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical le 20 décembre 2019, la participation financière calculée sur la base de l'étude sommaire s'élève à 55 555.56€.

Le projet d'aménagement de l'éclairage public présenté par le SDE pour un montant estimatif de 62 700€ TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais d'ingénierie).

Notre commune ayant transféré la compétence de travaux d'éclairage public au Syndicat d'Energie, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement conformément au règlement financier du SDE22, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapporte le dossier.

A titre indicatif, conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical le 20 décembre 2019, la participation financière calculée sur la base de l'étude sommaire s'élève à 37 736.11€.

Le projet de construction des infrastructures souterraines de communications électroniques présenté par le SDE pour un montant estimatif de 23 300€ TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais d'ingénierie).

Notre commune ayant transféré la compétence travaux d'infrastructures de télécommunications au Syndicat d'Energie, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement conformément au règlement financier du SDE22, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapporte le dossier.

A titre indicatif, conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical le 20 décembre 2019, la participation financière calculée sur la base de l'étude sommaire s'élève à 23 300€.

Orange est maître d'ouvrage des prestations de câblage des réseaux de télécommunications qui seront facturées à la commune selon des conventions particulières passées avec cet organisme.

3.3 Rue Edouard Duval : Effacement des réseaux basse tension, infrastructures télécommunications et aménagement de l'éclairage public.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve :

Le projet d'effacement des réseaux basse tension, présenté par le SDE pour un montant estimatif de 34 000€ TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais d'ingénierie).

Notre commune ayant transféré la compétence de base électricité au Syndicat d'Energie, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement conformément au règlement financier du SDE22, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapporte le dossier.

A titre indicatif, conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical le 20 décembre 2019, la participation financière calculée sur la base de l'étude sommaire s'élève à 12 592.60€.

Le projet d'aménagement de l'éclairage public présenté par le SDE pour un montant estimatif de 14 400€ TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais d'ingénierie).

Notre commune ayant transféré la compétence de travaux d'éclairage public au Syndicat d'Energie, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement conformément au règlement financier du SDE22, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapporte le dossier.

A titre indicatif, conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical le 20 décembre 2019, la participation financière calculée sur la base de l'étude sommaire s'élève à 8 666.67€.

Le projet de construction des infrastructures souterraines de communications électroniques présenté par le SDE pour un montant estimatif de 2 900€ TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais d'ingénierie).

Notre commune ayant transféré la compétence travaux d'infrastructures de télécommunications au Syndicat d'Energie, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement conformément au règlement financier du SDE22, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapporte le dossier.

A titre indicatif, conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical le 20

décembre 2019, la participation financière calculée sur la base de l'étude sommaire s'élève à 2 900€.

Orange est maître d'ouvrage des prestations de câblage des réseaux de télécommunications qui seront facturées à la commune selon des conventions particulières passées avec cet organisme.

4. SUBVENTION BIEN VIVRE PARTOUT EN BRETAGNE

Le boulodrome peut bénéficier d'une subvention « BVB », le montant prévisionnel de la subvention est de 32 827€ soit 30% du montant estimatif des travaux. La constitution du dossier nécessité une décision de l'organe délibérant sollicitant explicitement la Région.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,
Approuve la demande de subvention « Bien vivre partout en Bretagne auprès le la Région pour un montant de 32 827€.

5. INFORMATIONS DIVERSES

- **Monsieur Jean-Noël Jacob** a pris ses fonctions ce jour, comme responsable des espaces verts. Il remplace M. Jean-Paul Raulo à la retraite à compter d'aujourd'hui.
- **Les élections présidentielles** se tiendront les dimanches 10 et 24 avril de 8 heures à 19 heures.
- **La Poste :** le bureau de poste sera fermé le lundi à compter du mois de mai. M. Le Maire a pris contact avec un responsable de la région pour connaître le devenir de celui-ci. Un rendez-vous doit être organisé. Le conseil municipal souhaite maintenir le bureau de poste, nécessaire sur Lanvollon, il faut défendre ce service public.
- **Comara** organise une chasse aux œufs lundi 18 avril à partir de 15 heures dans le parc.
- **Ecole Yves Jouan :** le loto des enfants organisé par l'amicale laïque aura lieu le dimanche 03 avril.
- **Salle Armor-Argoat :** les travaux débuteront début juin, la salle ne sera donc plus disponible à compter de la seconde semaine de mai.
- **La bibliothèque :** les services techniques ont terminé le travail de rafraîchissement des sols et peintures. L'association aura trois fois plus d'espace et un endroit sera dédié aux enfants.
- **Vandalisme :** des dégradations ont eu lieu à 3 endroits, à la salle polyvalente, à la salle Armor Argoat ainsi que sur le petit bâtiment qui abrite les poubelles à côté de la mairie. Des caméras seront installées prochainement dans le parc de la mairie, au city-stade et au niveau des vestiaires de football.
- **La boîte à livres** rencontre un beau succès. Le bandeau a été réalisé par l'Atelier Loisirs en français et en langue bretonne.
- **Les médecins :** aucune décision n'est prise, nous sommes dans l'attente. L'ancien cabinet médical à côté de la mairie est en vente, mais la commune n'est pas intéressée.
- **Arbre** sur le site de l'Ancien Foyer Logement a été coupé car il pouvait représenter un danger, mais également dans un souci de rentabilité de parcelles.
- **Ukraine :** une famille ukrainienne est accueillie sur Lanvollon. Un logement communal du 4 rue du Leff est en cours de rénovation. Il a été déclaré à la préfecture pour une mise à disposition d'une famille ukrainienne, après le 15 avril.
- **Jardins partagés :** prochaine réunion le 23 avril à 10 heures en mairie, une vingtaine de personne est intéressée.

- **Salon du livre :** le 23 avril, avec une cinquantaine d'exposants.
- **Chicanes :** L'installation des chicanes rue du Trégor n'ont pas fait ralentir la circulation. En revanche l'avis est unanime sur la fermeture de la voie en direction de Paimpol, jugée trop dangereuse.
- **Radar pédagogique :** La vitesse est excessive rue du Leff, un radar serait nécessaire. Un radar sera placé rue Fardel, un autre rue Ste Anne. En 2023 deux autres radars pédagogiques seront achetés. Un plateau de surélévation sera réalisé à l'entrée du lotissement l'Orée du Bois.

Monsieur Le Maire remercie les internautes qui suivent le conseil municipal et Monsieur Jean-Pierre Thomas qui installe et s'occupe de la transmission.
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 10.

Cérémonie

LE 8 MAI

CCAS

REPAS DES AINES

Dimanche 15 mai 2022, après deux années de report, le repas des aînés a été la journée des retrouvailles autour d'une table et d'un bon repas. 180 convives ont dégusté un excellent menu, concocté par le chef cuisinier du Sirescol, Jacky Lévéné, et servi par Olga Le Friec et son équipe de jeunes volontaires. Un carré végétal, symbolisant le printemps a été créé avec goût par les élus. La décoration des tables a été réalisée par les personnes de la résidence An héol, encadrées par Ghislaine Bossé.

Comme à chaque fois, le maire, Alain Sapin, et l'adjointe chargée des affaires sociales, Véronique Rivoalland, ont mis à l'honneur les doyens présents dans la salle. Georgette Chastanier, née en 1926, a reçu une composition florale et Seddik Boucherguine, né en 1928, s'est vu offrir des chocolats.

Dès le début du repas, quelques chanteuses et chanteurs ont montré leur talent et les amateurs de valses et tango, ont tournoyé sur le parquet installé par les services municipaux.

MARCELLE PRIAC

Marcelle Priac, née Henry le 29 août 1922, à Plouvara, vient de fêter ses 100 ans. Pour cette belle occasion, le maire, Alain Sapin, et Véronique Rivoalland, adjointe chargée des affaires sociales, lui ont rendu visite à son domicile et offert des fleurs. Marcelle a fréquenté l'école de Boquého. Elle s'est mariée avec Roger Priac en décembre 1941. De cette union, sont nés trois garçons. Elle a travaillé dans l'entreprise Petit Jean, à Paris, pendant quinze ans. À la retraite, le couple s'est installé à Lanvollon. Roger, originaire de Plouvara également, est décédé en 2008.

À 100 ans, Marcelle Priac a toujours l'esprit vif et des réponses directes, des signes d'un fort caractère. Aujourd'hui, elle est la doyenne des lanvollonnais.

Conseil municipal des enfants

LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS S'INVESTIT POUR LES RÉFUGIÉS UKRAINIENS :

Avril 2022, les réfugiés ukrainiens affluent dans notre pays pour échapper à la guerre. Les enfants du conseil sont sensibles à la détresse de ceux qui, du jour au lendemain, se trouvent propulsés dans un pays dont ils ignorent presque tout. Pour les aider dans cette difficile adaptation, les membres du conseil municipal lancent un appel aux dons pour des jouets, des vêtements d'enfants, des livres en bon état ou la papeterie. Ils rédigent le texte pour les flyers, les distribuent dans les écoles et les commerces de Lanvollon. Le 30 avril et le 14 mai, ils sont présents pour les collectes et assurent la réception des dons. Grâce à la générosité de la population, le résultat de la collecte dépasse largement leurs attentes.
Lors de la réception des associations d'aide aux réfugiés, les membres du conseil remettent les dons aux familles de réfugiés et aux jeunes enfants qui sont ravis de recevoir des jouets, des vêtements ou des livres pour la jeunesse. Cette expérience est très formatrice pour eux puisqu'ils assurent la mise en place du projet social dans toutes ses étapes.

Dès septembre la réussite d'un autre projet leur tient à cœur : gageons qu'ils y mettront le même enthousiasme.

Réception

RENCONTRE AVEC LES ENSEIGNANTS DES MATERNELLES ET DU PRIMAIRE :

Fin septembre la municipalité a reçu les enseignants des école Yves Jouan et du Sacré-Cœur pour commencer l'année scolaire et un pot de l'amitié a été servi. Cette réunion est l'occasion pour les élus de faire connaissance avec les enseignants qui sont en poste dans notre commune.

REPAS BUCOLIQUE COMME CLAP DE FIN DE L'ANNÉE ASSOCIATIVE :

Les associations de Lanvollon étaient conviées à participer au repas des associations sous un très beau soleil dans le parc de la mairie. Plus d'une centaine de participants ont répondu à l'invitation et ont profité de ce moment de convivialité. La mairie offrait les grillades, le dessert et les boissons ; pour le reste, c'était à la bonne franquette. Les élus présents officiaient devant le barbecue ou assuraient le service. Cette journée s'est déroulée dans la bonne humeur et chacun a pu profiter de cette journée particulièrement agréable.

LA MUNICIPALITÉ FÊTE LE SPORT ASSOCIATIF

Les associations sportives et quelques collégiens ont été reçus dans le parc de la mairie ce 6 juillet 2022 pour féliciter tous les sportifs qui se sont distingués cette année. L'adjointe aux associations, Patricia Martin, a eu le plaisir de remettre de nombreuses médailles pour des pratiques sportives diversifiées : football, VTT, cyclisme, équitation. Un pot de l'amitié a réuni ensuite les membres de la municipalité, les entraîneurs, les jeunes sportifs et leur famille.

RESIDENCE AN HEOL

Fleurs offertes par veronique la fleuriste de lanvollon

Film documentaire sur le Costa Rica

Préparation repas des ainés

Exposition photo M. CALUCCIO

Fête des mères

Sortie à l'étang de Chatelaudren

Restaurant

Sortie à la journée
biscuiterie Menou

Sortie à la journée
HARAS DE LAMBALLE

Sortie Loguivy de la Mer

Sortie exposition chez M. Josse

ECOLE

Ecole Yves Jouan

ecole.lanvollon@wanadoo.fr
Madame Sophie BOUVIER directrice, 02 96 70 02 91
Disponible le mardi pour prise de rendez-vous

RENTRÉE SCOLAIRE À L'ÉCOLE YVES JOUAN

Le mardi 31 août le personnel communal a fait sa prérentrée : que ce soit à la cantine, au ménage, ou en surveillance de cours, nos employées communales assurent le bien-être des enfants sur le temps périscolaire, en dehors des heures de cours, de 7h30 à 18h30, tous les jours de classe.

L' année 2021 / 2022 aura été très riche en activités et projets pour tous les élèves de l'école publique Yves Jouan.

Cette année, **l'ensemble des classes** a bénéficié d'un intervenant musique de la communauté de communes. Mais, crise Covid oblige, nous n'avons pas pu finaliser notre concert annuel. Ce n'est que partie remise, nous le reprogrammerons dès la rentrée prochaine.

La classe de PS/MS a fait une sortie à la ferme pédagogique de Pont-Melvez. Les petits ont eu le bonheur de pouvoir toucher les animaux de la ferme. Ils ont également avec les deux autres classes maternelles découvert des petits films à l'école dans le cadre de la Fête du court-métrage. Les petits ont par ailleurs participé à un prix littéraire « Livre en tête ».

La classe bilingue maternelle faisait classe dehors tous les jeudis matins depuis la Toussaint. Au petit Bois de Lanvollon, les élèves ont multiplié les activités de plein air : découvrir la faune et la flore locales, ressentir les saisons, écouter les sons de la nature et de la ville.

Les deux classes bilingues ont partagé de nombreuses activités communes : une très belle sortie au Centre de découverte du son à Cavan, et une journée très sportive à Plouezec avec la Redadeg et de l'accrobranche.

La classe de MS/GS/CP a fait une animation en classe puis une sortie à la Briqueterie de Langueux. Ils ont pu créé de leurs petites mains d'adorables petites tortues. Les CP ont pu revivre le fonctionnement d'une classe d'autrefois à l'école de Bothoa durant une belle journée où les élèves ont visité la maison de la maitresse et ont assisté à la fabrication de jeux en bois.

Les classes de CE1, CE2, CM1, CM2 ont toutes participé au dispositif Ecole et Cinéma et ont pu découvrir 3 films cette année au cinéma de Guingamp Les Korrigans. Les élèves ont également recherché activement toutes les semaines le Compte est Bon, et le Défi Mathador. Les 4 classes ont bénéficié de nouveau d'un cycle de 10 séances de piscine à Binic.

La classe de CE1 ainsi que les bilingues élémentaires et les CP se sont rendus à l'école de Bothoa pour découvrir le fonctionnement d'une école dans les années 30. Les CE1 ont également fabriqué des petits pains avec un papa boulanger et appris le fonctionnement d'un fournil. Les élèves ont également entretenu une correspondance avec une classe de Rome.

La classe de CE2 a collaboré avec plusieurs classes dans des projets collectifs ou des sorties. Ils se sont notamment rendus en cette fin d'année au zoo de la Bourbansais pour une visite du parc animalier, la découverte du spectacle de fauconnerie et la visite du château.

Les classes de CM1 et CM2 sont allées voir l'exposition « Sur quel pied danser? » au Petit Echo de la Mode à Châtelaudren. Les photographies prises lors de spectacles de danse les ont énormément marqués et inspirés dans la rédaction de petits textes poétiques, la prise de photographies avec des postures originales. Ce travail préparatoire a contribué à l'avancement du projet collectif de l'école « Faire entrer l'Art à l'école ».

Enfin, le grand projet de l'année **« Faire entrer l'Art à l'école »** vient de se finaliser avec le vernissage mardi 5 juillet à l'entrée de l'école. On peut désormais y admirer 20 fresques avec des silhouettes d'enfants de l'école, et des peintures aux motifs géométriques. Les réalisations ont été entièrement menées par l'ensemble des élèves de la Petite Section aux CM2 et les couleurs ont redonné du pep's à l'école.

Collège Notre Dame

6 rue Saint Vincent
22 290 LANVOLLON
02 96 70 00 35
col22.nd.lanvollon@e-c.bzh
collegelanvollon.fr

De nombreux projets ont été menés pendant cette année scolaire qui s'achève. Ceux-ci s'inscrivent en étroite relation avec notre projet éducatif qui vise à :

- Prendre chaque élève là où il est pour lui permettre de réaliser les apprentissages qu'il est en mesure de réaliser ;
- Permettre à chaque élève de construire son projet d'orientation ;
- S'enrichir culturellement et spirituellement ;
- Se responsabiliser au service du collectif ;
- Promouvoir la singularité de chacun.

Ces projets, menés dans l'établissement ou en dehors, ont notamment permis de la 6e à la 3e :

- D'assurer des collaborations artistiques,
- De découvrir le patrimoine local,
- De mener des actions de solidarité,
- De partager des temps conviviaux,
- De sensibiliser les élèves à l'usage des réseaux sociaux, à leur orientation …

PROJET DANSE ET ÉCRITURES

Mais aussi pour aider
Accueil en résidence du chorégraphe Dominique Jégou en partenariat avec Le Petit Echo de la Mode de Chatelaudren. Ateliers pratiques et spectacle pour les élèves de 5ème.
Dans le cadre de leur programme d'histoire, les élèves de 4ème se sont rendus au château de Rosanbo à Lanvellec et les élèves de 5ème au château de la Roche-Jagu à Ploezal. Visite guidée des différentes salles, des jardins et du parc.

VISITES CULTURELLES

Course contre la Faim, opération Bol de Riz... au profit d'associations pour permettre aux élèves de s'engager dans des actions. Un chèque de 830€ a été remis cette année à l'association AHSMC-Enfance Madagascar.
Solidarité
Chaque année, lors de la première semaine de la rentrée, une journée d'intégration est organisée pour tous les élèves de 6e pour apprendre à se connaître

USAGE DES RÉSEAUX SOCIAUX

Intervention dans les deux classes de 5e, pendant l'heure de vie de classe, de la Structure Info Jeunes de la communauté de communes Leff Armor communauté, pour mieux appréhender les réseaux sociaux.

PARCOURS AVENIR – ORIENTATION 3E

Le collège propose aux élèves un parcours d'aide à l'orientation bien fourni pour leur permettre d'y voir plus clair et de faire des choix en connaissance de cause. Après avoir visité la Cité des métiers des Côtes d'Armor, rencontré les chefs d'établissement du lycée Notre Dame de Guingamp et du lycée professionnel Kersa La Salle de Ploubazlanec et assisté à une intervention du CIRFA de Saint Brieuc sur les différents métiers des Armées, les élèves de troisième ont poursuivi leur parcours d'orientation avec la présentation d'une troisième voie : l'apprentissage avec la visite du CFA (Centre de Formation d'Apprentis) Industrie et du CFA Bâtiment de Plérin.

Présentation générale

Collège d'enseignement général de la 6ème à la 3ème. Externat et demi-pension.

Prévisions Effectifs (année 2022-2023) : 250 élèves

> 3 classes de 6ème, 2 classes de 5ème, 3 de 4ème et 2 de 3ème.

Horaires

- Cours de **8h30 à 16h40**
- 6ème : Cours les lundis, mardis, jeudis et vendredis
- **Pas de cours le mercredi en 6ème et 5ème**
- Pause déjeuner de 12h25 à 13h40
- Etude du soir possible de 17h à 18h

Tarifs

Contribution des familles : 43,50 Euros par mois sur 10 mois*
Repas : 4,80 Euros*
Etude du soir : 3 Euros* (*tarifs en vigueur en 2021-2022)

Le collège en bref...

Cadre de travail *(en 2021)*

- 10 classes de 21 à 30 élèves
- 20 enseignants
- Large équipement informatique
- Service de cars organisé sur plusieurs communes

Langues étudiées

- Anglais
- Espagnol
- Allemand
- Latin

(selon les niveaux)

Ouvertures sur l'extérieur

- Séjours pédagogiques : *ex : Séjour à la montagne*
- Séjours linguistiques : *Angleterre, Espagne et Allemagne*
- Sorties pédagogiques : *théâtre, cinéma...*

Plus-value

- **Labellisation 100% EAC – niveau 1** *(Education Artistique et Culturelle)*
- Mise en place de nombreux dispositifs d'aide aux élèves.
- Parcours d'orientation riche et cohérent de la 6e à la 3e.

APEL - ASSOCIATION DE PARENTS D'ÉLÈVES DE L'ENSEIGNEMENT LIBRE

Présentation

L'APEL est une équipe de parents bénévoles qui participent concrètement à la vie de l'établissement. Les parents bénévoles au sein de l'APEL mettent à la disposition de l'école et du collège leurs compétences, talents, enthousiasme et disponibilité.
L'APEL a pour principales missions de représenter, d'informer, d'accueillir et d'animer.

- Représentation des familles auprès du directeur, de la mairie, de l'Ogec, de la Direction de l'Enseignement Catholique, des pouvoirs publics…
- Informer les familles par le biais du magazine « famille et éducation » ; par sa page facebook;
- Accueillir les nouvelles familles, lors des portes-ouvertes, de la rentrée…
- Animer la vie de l'établissement en participant ou en organisant des manifestations

Animations

- Vente de chocolats de noël
- Décoration des écoles pour noël
- Organisation de manifestations (dont kermesse) ou opérations en fonction de la situation sanitaire
- Vide grenier (tri, préparation et organisation)

Budget d'une APEL :

Recettes :
- Bénéfices des manifestations et opérations

Dépenses (faisant baisser les cotisations annuelles de chaque famille) :
- Participations aux frais des voyages scolaires (ex. : 50 € par élève pour le voyage au ski des 6èmes.)
- Participation aux frais de transport pour les sorties de la maternelle et du primaire (ex. : transport pris en charge intégralement pour les sorties de fin d'année.)
- Aide à l'achat de matériel pédagogique, achats pour noël (environ 800 €)

Membres :

Les membres de l'Apel sont obligatoirement parents d'élèves élus par leurs pairs.

L'APEL est une équipe de parents bénévoles qui participent concrètement à la vie de l'établissement.
APEL
Les parents bénévoles au sein de l'APEL mettent à la disposition de l'école et du collège leurs compétences, talents, enthousiasme et disponibilité.

Debout de gauche à droite : Hervé Nicolas, Sylvain Barra, Philippe Congard (Trésorier-adjoint), Christelle Michel-Fleury (Secrétaire-adjointe), Béatrice Mordelet, Delphine Le Tiec, Sylvain Muzart, Fabien Piveteau et Freddy Blouin.
Assis : Sébastien Oudot (Trésorier), Adeline Turban et Sandrine Ollivier (Co-présidentes).
Absents sur la photo : Françoise Menguy-Congard (Secrétaire), Gwendal Besson, Julien Rigaud, Olivier Le Merrer et Alexandrine Gourio.

ASSOCIATIONS

Le bulletin municipal vous informe de l'évolution du milieu associatif lanvollonnais.

L'U.N.C

L'U.N.C est une association patriotique qui accueille toutes les générations du monde combattant sans distinction d'opinion, de race ou de religion pour :

- **Rassembler** les hommes et les femmes qui portent ou ont porté l'uniforme pour la défense de la France pendant les conflits ou au titre du service national, militaires d'active, appelés du contingent, réservistes, des trois armées et de la gendarmerie, du simple soldat à l'officier général, les veuves d'anciens combattants et orphelins de guerre, sympathisants, etc…
- **Maintenir et développer** les liens de camaraderie, d'amitié et de solidarité qui existent entre tous ceux qui ont participé à la défense de la patrie,
- **Agir** pour la défense et les intérêts du monde combattant,
- **Perpétuer** le souvenir des combattants morts pour la France,
- **Contribuer** au travail de mémoire et à la formation civique des jeunes générations,
- **Participer** à l'esprit de défense par son témoignage et ses réflexions.

La section « Lanvollon – Rives de Leff » rassemble autour d'elle des adhérents issus des communes environnantes : Gommenec'h, Trévérec, Tréméven, Tréguidel, Pléguien, Le Faouët.
Nous souhaitons agrandir notre groupe patriotique pour perpétuer nos missions vertueuses. L'âge de départ pour intégrer l'association est de 13 ans. Vous habitez sur le territoire de Leff-Armor, si vous voulez passer des moments conviviaux et émouvants et participer à des rencontres fabuleuses rejoignez notre section !

Informations au : 06.43.52.95.16

AMICALE LAÏQUE DE LANVOLLON

L'amicale laïque de l'école publique Yves Jouan de Lanvollon permet d'organiser différentes manifestations pour récolter des fonds pour l'amélioration du quotidien des enfants de l'école. Elle est composée de huit membres actifs dont le président, un trésorier, une secrétaire ainsi que des bénévoles. Nous nous réunissons environ 7 fois dans l'année afin d'organiser les différentes manifestations et faire le bilan de chacune d'entre elles.

Cette année, nous avons organisé plusieurs opérations, à savoir une vente de bulbes de fleurs, une vente de couscous et de pizza à emporter, une vente de chocolats pour les fêtes de fin d'année. La braderie annuelle du mois de mars a rencontré un franc succès. Dernièrement une vente de crêpes, de gâteaux et notre kermesse ont été réalisées. Par ailleurs, nous remercions les parents bénévoles et les commerçants pour leur participation à la kermesse.

Avec les bénéfices réalisés lors des différentes actions, un goûter de noël a pu être offert aux enfants de l'école. Ils servent également également à financer les sorties scolaires avec les trajets en car comme le cinéma, l'école de Bothoa, le petit écho de la mode, Redadig et les sorties de fin d'année

ASSOCIATION TY ARTS ET LOISIRS

Nous vous informons que l'association « TY ARTS & LOISIRS » de LANVOLLON participera aux deux forums des associations qui se dérouleront à partir de 10 h :
- à PLELO le samedi 3 Septembre 2022 dans la salle des sports,
- à POMMERIT-le-VICOMTE le samedi 10 Septembre 2022 dans la salle des fêtes.

Une petite exposition des oeuvres de l'atelier « peinture acrylique » sera organisée et une démonstration des ateliers « Cartonnage" et "Macramé" sera faite auprès du public.
Nous vous invitons à venir nombreux pour découvrir toutes les activités de notre association : ateliers "peinture acrylique", "chant", "cartonnage" et « macramé » . Des flyers seront mis à votre disposition.

Pour tout renseignement complémentaire, merci de contacter le 02.96.22.00.52 ou le 06.8858.65.33 ou de venir à nos portes ouvertes - Salle Locca à Lanvollon (située face à La Poste) les jours suivants et à partir du mois de septembre :
- les lundis de 16 h 30 à 18 h 00 pour l'atelier chant,
- les vendredis de 14 h 00 à 18 h 00 pour les ateliers « peinture acrylique » et « cartonnage ».

LE FORUM CITOYEN
ET SI L'EAU M'ÉTAIT COMPTÉE

Depuis des siècles, l'eau a été le sujet de multiples histoires, légendes, fables, chansons. Ainsi contée, l'eau a toujours été un thème attaché à la joie, au loisir, à la vie, même si certaines catastrophes sont venues parfois ternir cette belle image.

Au fil du temps, l'eau est devenue un produit de consommation courant que l'on peut acheter au même titre que d'autres denrées alimentaires. Quoi de plus logique puisque nous vivons dans une société dans laquelle il est très facile de se servir, sans se préoccuper de la veille ou du lendemain. Cependant, nous sommes arrivés au lendemain et aujourd'hui, avec le réchauffement climatique et ses conséquences, le sujet est devenu plus sérieux, voire préoccupant.
Concernant les déchets, les habitants prennent de plus en plus conscience de la nécessité de trier, de composter, de les valoriser, de donner une seconde vie aux objets.
Qu'en est-il pour l'eau ? La réponse est facile !!!!!!!!! L'eau coule au robinet et c'est bien évidemment la Communauté de Communes qui est responsable. C'est bien à Blanchardeau que l'on paye l'eau ? Donc... Raccourci rapide et quelque peu simpliste !!!!!
Faisons un arrêt sur le cycle de l'eau : pompage - traitement - stockage – distribution – consommation – épuration / rejet. Puis le cycle recommence. Alors quel est le rôle de chacun ? La Communauté de Communes a le devoir de fournir à tous les habitants du territoire une eau potable, c'est-à-dire la pomper, la traiter, la stocker, la distribuer. Lorsqu'un réseau d'assainissement collectif existe, elle a aussi en charge l'épuration.

Et le citoyen ? Quelle est sa part de responsabilité ? Quels sont ses moyens d'actions ?
Le citoyen a d'abord la possibilité d'agir sur sa consommation et ses rejets. De simples gestes de la vie courante alliés à des petits matériels dits « économes » peuvent se traduire par une baisse sensible du volume utilisé, sans parler des économies générées par l'utilisation des eaux pluviales. Par ailleurs, le citoyen a le devoir de disposer d'un système d'assainissement aux normes et contrôlé régulièrement afin d'éviter le rejet d'une eau mal traitée. De même, dans le domaine des cultures, en plein champ ou dans les jardins, des solutions existent pour diminuer voire supprimer l'utilisation des produits chimiques retrouvés dans les cours d'eau.

Forum Citoyen
Leff Ar Mor

Chacun à son niveau, quelle que soit sa profession ou son activité, même celle du dimanche, a une part de responsabilité concernant la qualité de l'eau. Si hier l'accent a surtout porté sur la potabilité de l'eau au robinet, beaucoup moins chère que l'eau en bouteille qu'il est facile d'acheter, aujourd'hui il faut également composer avec la ressource. Cette dernière paraissait illimitée mais plusieurs exemples, liés sans aucun doute au réchauffement climatique, viennent contredire cette approche.

Alors, quelles sont les ressources en eau de qualité ?
Même si des progrès ont été réalisés en raison de multiples plans de lutte contre les algues vertes, il reste encore difficile de trouver une eau totalement exempte de nitrates ou de produits chimiques. Dans certains forages, il existe de l'eau d'excellente qualité. Il faut espérer que cela dure mais peut-on en être aussi sûr ? En ce qui concerne la ressource, il est visible qu'elle diminue avec l'abaissement du niveau des rivières ou des nappes phréatiques, avec la sécheresse ou la faible pluviométrie moyenne. Il faut donc gérer la ressource à tous les niveaux : lutter contre les fuites d'eau dans les réseaux de distribution (travaux de réhabilitation des réseaux en cours dans plusieurs communes), adapter les cultures pour diminuer les plantes gourmandes en eau, utiliser l'eau de pluie et le paillage pour le jardinage, appliquer maintes petites astuces pour diminuer sa consommation courante.

Ce dont nous devons être certains, c'est qu'il faut conserver ce bien précieux. Pour cela nous devons toutes et tous agir au quotidien pour sauvegarder cette ressource naturelle indispensable à la vie.

Alors, soyons des citoyens solidaires et responsables pour qu'un jour notre consommation d'eau ne nous soit pas comptée.

Alain Collet, président

DIVYEZH LANNOLON

L'association DivYezh Lannolon permet de promouvoir la langue bretonne, notamment au sein de l'école publique Yves Jouan grâce à la présence de deux classes bilingues. Elle se compose de dix membres dont un président, une trésorière et une secrétaire et d'autres bénévoles actifs.
Concernant cette année, nous avons pu organiser diverses actions dont notamment une vente de calendriers bilingues avec des dessins réalisés par les enfants des deux classes sur le thème des animaux, nous avons également participé au marché de Noël de Pludual en y tenant un stand avec des créations manuelles des familles, à une formation en breton sur un samedi pour les parents qui le souhaitaient ainsi que la Redadeg, course traversant la Bretagne.
Pour l'année prochaine, nous espérons renouveler ces différentes opérations et accueillir de nouveaux membres au sein de l'association.

BIBLIOTHÈQUE POUR TOUS
INAUGURATION

Après des années passées dans des locaux situés place du Marché au Blé à Lanvollon, « la Bibliothèque pour tous » s'est installée rue Saint Jacques depuis le début avril, suite au départ du Trésor Public.
Nous avons inauguré le 1er juillet ces nouveaux locaux en présence de Mme Marie-Claude Le Bloch, responsable de la bibliothèque et son équipe de bénévoles, de Mme de Goussencourt présidente départementale « des bibliothèques pour tous » , des représentants des deux écoles et de nombreux amis des livres.

M.Claude Bénech était avec nous pour présenter son livre : *« L'incroyable histoire du Réseau Shelburn »*
En cette occasion le « groupe des aquarellistes » de Lanvollon avait agrémenté les murs blancs de leurs productions de l'année

A l'origine de ce projet, il y avait un groupe de bénévoles certifiés, de très nombreux ouvrages mais il manquait de l'espace dans l'ancienne bibliothèque.
En effet, les enfants des écoles ne pouvaient pas venir avec leurs enseignants, les adultes étaient à l'étroit et les bénévoles malgré leur bonne volonté ne pouvaient pas pousser les murs.
Grâce à Alain Sapin et à l'équipe d'Eric Palazzi des services techniques, nous avons enfin un local digne de Lanvollon.

Aussi, nous les remercions ainsi que ceux qui ont participé au déménagement de l'ancienne bibliothèque et qui ont rendu très agréable cet endroit.

Pour résumer ce que représente cette bibliothèque pour tous, voici une citation de Jean-Bernard POUY, romancier auteur de roman noir, directeur de collection littéraire,

Littérature populaire ne signifie pas littérature lue par le peuple. C'est une littérature qui se doit de fournir en premier lieu une lecture pour le plus grand nombre de gens possible.

N'hésitez pas à venir emprunter des livres et admirer les aquarelles .
Bonne lecture à tous et merci encore aux bénévoles qui vous accueilleront le lundi, le mercredi, le vendredi et le samedi de 10h à 12h.

Paul Léautaud

COMITÉ D'ANIMATION

Après deux ans d'absence, les membres du comité d'animation et leur président, Jérémy Quattrin, ont mis tout en œuvre pour que le vide-greniers du 26 juin soit un succès. Une 51ème édition qui a permis d'animer les rues et le centre-ville de Lanvollon.

Dimanche 7 août Grand vide-grenier
A partir de 18H00 le comité d'animation proposait un spectacle gratuit, avec en première partie le groupe Xane suivi de l'orchestre Oasis . Chaque année un nouveau spectacle qui se déroule en deux parties avec 45 mn de spectacle et une soirée dansante, plus de 5H00 de show avec un répertoire varié et renouvelé de variétés françaises, internationales et des succès du moment. Spectacle festif, visuel et dansant.
Menu sur place –restauration rapide-boissons

LES « ETOILES DU LEFF »

L'association les « Etoiles du Leff » est une association sportive, créée il y a 2 ans, permettant de pratiquer twirling, gymnastique et danse. Cette année, le bureau est composé de sept membres actifs dont une présidente, une trésorière et une secrétaire, et accueille 27 adhérentes. Nous nous réunissons plusieurs fois dans l'année afin de mettre en place diverses actions.
Cette année, nous avons pu notamment organiser une marche pour octobre rose, une vente de pizzas, une vente de brioches ou encore une zumba party.
Les filles du club ont également profité d'une initiation à la zumba et au zouk.
Grâce aux bénéfices de ces actions et à nos sponsors, nous avons pu aller à l'Open de Bretagne de Twirling bâton à Guingamp et également organiser une sortie de fin d'année à Cobac Parc.

KOROLLERIEN LANNON
ASSOCIATION DE DANSES BRETONNES

La saison 2021-2022 touche à sa fin.

Celle-ci a pu se dérouler normalement avec toutefois quelques interruptions dues à la COVID. Croisons les doigts pour la saison prochaine !

Notre fest-deiz du 12 Juin a connu un vif succès.

En attendant la reprise en septembre, deux rendez-vous « LANVOLLON EN DANSE » le vendredi 22 Juillet et le mercredi 10 Août, sans oublier le pot des estivants des 11 Juillet et 1er Août que nous animerons.

Notre nouveau site internet : https://korollerienlannon.wixsite.com/korollerien-lannon

Gisèle LE FLOCH
Présidente

SAUVETAGE D'UN ESSAIM D'ABEILLES À LANVOLLON

« 18 JOURS AVEC DES ABEILLES »

Etape 1 : l'essaim le 3 mai, les éclaireuses ont réussi à trouver un abri entre le volet et la fenêtre.

Etape 2 : Sauvetage de l'essaim le 3 mai

Etape 3 : Les abeilles survivantes commencent à se nourrir le 8 mai.

Etape 4 : La petite abeille va chasser le frelon asiatique qui mange le miel le 11 mai « photo extraite de la vidéo ».

Le mardi 3 mai vers 14h, un essaim d'abeilles a été repéré dans une maison de Lanvollon entre le volet battant en bois fermé et la fenêtre fermée au premier étage. Dans ce genre de situation, il faut prévenir la mairie afin de trouver un apiculteur, il existe aussi une liste d'apiculteurs sur internet qui peuvent intervenir. Grâce à la secrétaire de mairie, deux apiculteurs sont venus vers 15h récupérer l'essaim dans une ruche. L'essaim mesurait 60 à 70 cm de longueur « très impressionnant » et devait contenir entre 15 000 et 20 OOO abeilles. L'opération délicate a duré à peu près une heure ; en effet tenir la ruche sur le rebord de la fenêtre et faire rentrer le maximum d'abeilles dans la ruche, tout en étant en haut de l'échelle, c'est plutôt compliqué. Comme il faisait chaud, les abeilles étaient assez agitées, 5 à 10% des abeilles ne sont pas rentrées dans la ruche. Les abeilles restantes sur place ne quitteront jamais le dernier endroit de l'essaim. Elles ne peuvent pas vivre sans l'essaim, elles sont complètement désorientées. Les abeilles domestiques ont des comportements formatés par rapport à l'essaim. Trois autres apiculteurs m'ont dit que je ne pouvais rien faire pour ces abeilles. Pour quelqu'un qui aime tous les animaux, c'est une expérience difficile à vivre. Les abeilles les plus fragiles sont mortes après quelques jours. Comme elles ne cherchent pas à se nourrir en dehors de leur zone, j'ai essayé de les nourrir avec de l'eau sucrée et du miel non collant sur une assiette. Il fallait ouvrir rapidement la fenêtre pour déposer l'assiette, sinon risque de piqûres. J'ai pu nourrir pendant 15 jours à peu près 500 abeilles, puis 200 pour arriver à 2 abeilles le 20 mai sans tenue d'apiculteur. Il faut savoir qu'une abeille peut vivre entre 30 et 60 jours au printemps, en supposant que les abeilles de l'essaim avaient un âge de 10 à 30 jours, certaines ont pu avoir une vie de 12 à 48 jours. Une abeille a même réussi à chasser un frelon asiatique qui venait manger du miel. Cette opération a été filmée. J'ai pu voir des petites scènes qui prouvent que les abeilles sont très intelligentes et courageuses, elles s'entraident aussi. Il faut vraiment respecter et protéger toutes les abeilles domestiques et sauvages.

NETTOYAGE SUR LES HAUTEURS DU VIADUC DE BLANCHARDEAU

CÔTÉ OUEST DU LEFF

De nombreuses bouteilles d'eau traînaient dans la zone boisée côté Goudelin au pied de certains arbres et sous les ronces. En regardant de plus près, il était possible de comprendre que ces bouteilles n'ont pas été balancées dans la nature, mais qu'elles ont servi à protéger les petits arbres plantés depuis plusieurs années. Elles ont fini par éclater sous la pression des troncs d'arbres et elles se déplacent poussées par le vent. Il fallait les ramasser, car des morceaux de plastique finissent par polluer avec le risque aussi d'être avalés par certains animaux sauvages ou domestiques. Une bouteille en plastique met de 100 à 1 000 ans pour se décomposer dans la nature. Un citoyen lanvollonnais a décidé de ramasser tous les déchets visibles de ce secteur, 40 bouteilles d'eau avec de nombreux petits morceaux de plastique, quelques films de plastique agricole, 3 bouteilles de bière en verre, une cartouche de chasse rouge plantée dans le sol. Le sac de 100 litres était plein. Il faut rajouter une plaque d'acier très rouillée et tranchante, dangereuse pour les enfants, les adultes et les animaux. Direction la déchetterie. A noter, aucun masque dans ce secteur, c'est très bien. Cette opération nettoyage du 30 avril a duré 1h30.

Bouteille transportée par le vent

Bouteille de bière

Cartouche de chasse

Sac de 100 litres avec les bouteilles. La plaque en acier dangereuse

PERMANENCE UDAF

UNE PERMANENCE À LA MAIRIE DE LANVOLLON UN MARDI APRÈS-MIDI SUR DEUX SUR RENDEZ-VOUS.

Les Points Conseil Budget (PCB): des lieux de conseil et d'accompagnement budgétaire, gratuits et ouverts à tous.

Les Points conseil budget offrent à toute personne qui le souhaite, des conseils et/ou un accompagnement sur des questions d'ordre budgétaire : demander un étalement de dettes, rédiger un courrier à sa banque, faire un point sur ses dépenses, éviter les frais d'incidents bancaires... Il s'agit d'un soutien pour faire face à une situation financière difficile, anticiper un changement de situation familiale ou professionnelle, ayant un impact sur les ressources ou les dépenses et améliorer la gestion du budget familial.

L'objectif est de prévenir et lutter contre le mal-endettement et de permettre aux personnes conseillées de se sentir moins seules face aux problèmes de budget.

Inscrit dans la Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté du Gouvernement en 2018, le déploiement de 400 Points conseil budget sur l'ensemble du territoire est effectif depuis le début de l'année 2021. Pour les Côtes d'Armor, ce sont 4 PCB qui ont été labellisés par l'Etat.
Deux opérateurs labellisés dans les Côtes d'Armor : Familles Rurales Fédération de Côtes d'Armor et l'UDAF 22 (Union Départementale des Associations Familiales). Les missions de soutien envers les familles et de défense des consommateurs de l'UDAF 22 et de Familles Rurales – Fédération des Côtes d'Armor constituent le gage d'un accompagnement de qualité.

Ce dispositif est labellisé et soutenu par l'État (15 000 € par an et par PCB sur 3 ans). Spécificité notable dans les Côtes d'Armor, les 4 PCB labellisés bénéficient d'un cofinancement complémentaire de 15 000 € par an et par PCB sur 2 ans, de la part du Département des Côtes d'Armor dans le cadre de la contractualisation du plan de lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi.

Ce co-financement a permis de renforcer la réponse PCB par le recrutement, par chaque opérateur, de Conseillères en Economie Sociale et Familiale mais aussi d'assurer une couverture territoriale sur l'ensemble du département par une extension du périmètre d'intervention des 4 PCB labellisés.

Des permanences physiques sont ainsi proposées sur les 8 EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) du département. Ainsi, Familles Rurales – Fédération de Côtes d'Armor intervient sur les EPCI de Loudéac Communauté Bretagne Centre, Dinan Agglomération, Lamballe Terre & Mer et le Sud de Saint-Brieuc Armor Agglomération. L'UDAF 22 intervient, quant à elle, sur les EPCI de Lannion-Trégor Communauté, Guingamp-Paimpol Agglomération, Leff-Armor Communauté, la Communauté de Communes du Kreiz-Breizh et le Nord de Saint-Brieuc Armor Agglomération.

Il est proposé des conseils personnalisés, confidentiels et entièrement gratuits, lors de permanences physiques. Ces dernières sont organisées sur l'ensemble du territoire au sein de Mairies, Associations, Espaces France Services, Maisons de Services au Public...

Les Conseillères en Economie Sociale et Familiale conseillent et accompagnent chaque personne, quels que soient sa situation professionnelle, son niveau de ressources..., pour :

- faire un point sur sa situation (ressources, charges, dettes...).
- proposer des conseils, un accompagnement budgétaire, orienter vers des partenaires du territoire, intervenir auprès des créanciers.
- apporter une aide dans le cadre du dépôt d'un dossier de surendettement et pendant la procédure.

Contacts :

UDAF 22
28 Boulevard Hérault - BP 114
22001 Saint-Brieuc Cedex 1
Tél. : 02.96.33.40.76
Email : pcb@udaf22.fr

Familles Rurales –
Fédération des Côtes d'Armor
21 Boulevard Clémenceau
22000 Saint-Brieuc
Tél. : 02.96.33.00.94
Email : maud.prigent@famillesrurales.org

ÉCONOMISER L'EAU AU JARDIN

Nous connaissons de plus en plus de périodes de canicule et des problèmes de sécheresse. Plus globalement, la ressource s'épuisant, il faut économiser l'eau partout. Paillage, binage, buttage, ombrage… il existe plusieurs techniques permettant d'économiser l'eau au jardin.

• Pensez au paillage
Un des nombreux avantages du paillage est de conserver l'humidité du sol. Il permet aussi de recréer une couche d'humus qui retient l'eau : réserve utile du sol.

• Privilégiez les plantes autochtones
Lors de vos plantations, privilégiez les espèces indigènes. Elles sont plus adaptées au climat local, les précipitations (pluies) leur suffisent.

• Travaillez légèrement le sol
Un vieil adage affirme « qu'un binage vaut deux arrosages ». Le fait de gratter le sol avant d'arroser permet de créer des interstices qui stockeront l'eau.

• Arrosez à la bonne heure
Il est préférable d'arroser tôt le matin ou tard le soir quand les températures sont plus fraîches afin d'éviter l'évaporation de l'eau, surtout lors de fortes chaleurs ! Privilégiez l'arrosage manuel permettant de ne mouiller que les plantes qui ont besoin d'eau. Vous pouvez également tester les oyas, ces poteries, enterrées près des cultures et remplies d'eau, qui diffusent petit à petit aux plantes l'humidité dont elles ont besoin.

Article rédigé par la Mce, Maison de la consommation et de l'environnement-CTRC Bretagne, – 48 Bd Magenta – 35000 Rennes – 02 99 30 35 50 – info@mce-info.org – www.mce-info.org

BÉNÉFICIEZ D'UNE MUTUELLE ADAPTÉE À VOTRE BUDGET ET À VOS BESOINS DE SANTÉ

Vous pouvez désormais bénéficier grâce à Leff Armor communauté, d'une complémentaire santé performante à tarifs modérés. L'objectif du dispositif mis en place par la communauté de Communes est avant tout solidaire, afin que chacun puisse avoir accès aux soins sans exploser son budget mensuel.

Vous habitez et/ou travaillez sur Leff Armor communauté ? Bonne nouvelle : vous avez désormais la possibilité de vous soigner sans trop dépenser ! L'offre de mutuelle initiée cet été par le CIAS de Leff Armor, en partenariat avec la Mutuelle Just, combine la qualité des remboursements de vos frais de santé et un niveau de cotisation attractif. Un cocktail qui séduit grâce à sa facilité de mise en œuvre et l'accompagnement personnalisé proposé. Chaque offre inclut de nombreux services et avantages, en réponse aux besoins de prévention, de préservation du bien-être et du bien-vieillir. Toute personne bénéficiaire de la mutuelle intercommunale peut par exemple demander le remboursement de sa licence sportive jusqu'à 40€ par an (1), accéder gratuitement au service continu de téléconsultation médicale MédecinDirect(2)…

Cette mutuelle couvre les frais de santé de chaque membre de votre famille. La Mutuelle Just sait s'adapter aux différents profils, afin que vous profitiez d'une protection santé à toutes les étapes de votre vie. Les jeunes adultes de moins de 28 ans peuvent profiter de l'une des quatre formules Label'Jeunesse pour un budget de 10 à 30€ par mois. Les autres habitants de la communauté de communes ont le choix entre 7 niveaux de garantie Label'Ville : 7 formules pour couvrir au mieux les dépenses de santé, appelées Nickel, Cuivre, Bronze, Argent, Or, Platine et Titane. Les séniors ont en plus l'avantage de ne pas subir de hausse tarifaire liée à l'âge après 75 ans.

Pour prendre RDV à l'une des permanences organisées sur le territoire (Lanvollon/Plouha/Châtelaidren) : composez le 0 809 546 000 (prix d'un appel local) ou allez sur www.just.fr.

(1) Remboursement de la licence sportive à hauteur de 40 € par an et par bénéficiaire. Sur présentation d'une adhésion à un club ou une association sportive en cours de validité accompagnée de l'attestation du club ou association. Règlement complet disponible sur le site just.fr ou adressé gratuitement à toute personne par courrier en faisant la demande à MUTUELLE JUST, 53 Avenue de Verdun, 59300 Valenciennes.
(2) Service assuré par Teladoc Health France, SAS, capital 87 100 euros, RCS 508 346 673, 2 rue de Choiseul, 75002 Paris, plateforme de téléconsultation disponible 7j/7 et 24h/24 ou via l'application mobile. MédecinDirect n'est pas un service d'urgence. En cas de doute ou d'urgence, veuillez contacter votre médecin traitant ou le 112. MédecinDirect vient en soutien à la médecine de terrain, dans le respect du parcours de soins.

LA PROMOTION D'UNE ALIMENTATION SAINE ET DURABLE
SUR LES ONDES BRETONNES

« L'Alimentation Autrement » est une série de reportages sur celles et ceux qui font bouger les lignes en matière d'alimentation en Bretagne. En 2022, une deuxième saison a été enregistrée, avec de nouveaux témoignages, diffusés sur les ondes des radios associatives bretonnes et en podcast. Des récits éclairants ou touchants pour se mettre au point sur la question et s'engager soi-même.

Différentes entrées pour un sujet qui concerne tous les citoyens

La Maison de la consommation et de l'environnement (MCE) et la CORLAB* mutualisent leurs compétences et leurs réseaux dans le projet « l'Alimentation Autrement », une série de reportages sur l'alimentation durable et la lutte contre le gaspillage alimentaire en Bretagne. L'idée est de médiatiser des projets et initiatives portés par des acteurs et actrices du territoire qui participent à la promotion d'une alimentation saine et durable en Bretagne.

Au cours de cette nouvelle saison, nos reporters et reportrices ont abordé 6 thèmes au fil des rencontres : la justice sociale, l'éducation à l'alimentation, la lutte contre le gaspillage alimentaire, la transition agricole, la transition alimentaire et les dynamiques territoriales. Au final, cette nouvelle collection propose 12 témoignages d'entreprises, de collectivités, d'associations ou de particuliers. Ces reportages sont diffusés sur les ondes de 16 radios adhérentes à la CORLAB*, réparties sur l'ensemble du territoire régional : Arvorig FM, Fréquence Mutine, Radio Parole de Vie, Fréquence 8, Plum' Fm, Radio Bro Gwened, Radio Activ', C-lab, Radio Evasion, RCF Alpha, Radio Kreiz Breizh, Radio U, Radio Kerne, Station Millenium, Radio Laser, Canal B, Timbre FM et Radio Balises. Ils sont également disponibles à l'écoute sur les sites Internet de la Corlab1 et de la Mce2 ainsi que sur la plate-forme Murmures3.

Une valorisation des témoignages dans une exposition

En fin d'année 2022, sera inaugurée à la Mce une exposition photographique, autour des six thématiques développées dans notre collection d'émissions. Un·e artiste portera son regard sur les différents reportages afin d'en livrer une douzaine de clichés. Ceux-ci seront complétés par des dispositifs audio permettant d'écouter des extraits des reportages au fil de l'exposition.

**La CORLAB est la Coordination des radios locales et associatives de Bretagne*
1http://corlab.org/accueil-2/coproductions/les-reportages/alimentation-autrement/lalimentation-autrement-saison-2/
2https://www.mce-info.org/accueil-pole-ressources-alimentation/alimentation-autrement/
3https://murmures.org/#list=40.5305/-9.2944|54.3421/32.8931

Article rédigé par la Mce, Maison de la consommation et de l'environnement-CTRC Bretagne, – 48 Bd Magenta – 35000 Rennes – 02 99 30 35 50 – info@mce-info.org – www.mce-info.org

ETAT-CIVIL

JANVIER FEVRIER MARS AVRIL MAI JUIN JUILLET AOUT SEPEMBRE 2022

NAISSANCES

- **CACCIALUPI Kenzo, Rafaël,** 16 rue de la Gare, le 25 mars
- **ROUXEL PERRIN Tyméa, Yaëlle, Lauryse,** 11 rue du Parc, le 27 mars
- **SCHEÏBEL Kayla, Sarah, Lora,** 44 rue de l'Armor, le 16 mai
- **PIERRES Camille,** 2 rue du Petit Bois, le 23 juin
- **LE BAIL Arthur, Léandre,** 42 rue du Trégor, le 4 juillet
- **LE GONIDEC Alix, Auguste,** 10 rue du Trégor, le 21 juillet
- **MILORD Taïley, Alain, Kaylan,** 2 et 4 rue Fardel, le 29 juillet
- **ZIÉLINSKI Nora, Martine, Isabelle,** 22 rue du Petit Bois, le 4 août
- **BINET Léonie,** 12 rue du Petit Bois, le 1 septembre
- **LE BAIL Kérann,** 32 rue Saint-Yves, le 29 septembre

BAPTÊME CMIL

- **OUTIN Loan Thomas Maxime,** 6 rue des Fontaines, le 16 avril

- **QUATTRIN Inès Florence Catherine, QUATTRIN Tyméo Eric Gilbert,** 1ER mai

- **CACCIALUPI Kenzo Rafaël,** 16 rue de la Gare, le 16 juillet

MARIAGES

- **SIMÉON Matthieu Théodore Paul Charles Marie et AUFFRET Zoe Dany Josette,** 10 rue Pasteur, le 26 mars

- **TRÉCASSE Sylvano Rico Jocelyn et COTARD Stéphanie Marie-Françoise,** 25 rue de la Gare, le 9 avril

- **LELONGT Jérôme Lucien Anfré et PIRIOU Anne-Sophie,** 1 rue de Kerhouël, le 30 avril

- **EVEN Tanguy Jean-Baptiste et GENTIL Marion, Valérie, Claude,** 30 rue Joseph Boulliou le 11 juin

- **HENRY Etienne Louis Alexandre Yves et REBOURS Angélique Christelle,** 8 Impasse Charles Guillou, le 30 juillet

DÉCÈS

- **LETELLIER Thierry Gilles,** 67 ans, époux de Dominique Aline HALLERY, 50 rue du Trégor, le 6 décembre 2021
- **RONDEL Annick Odette Marie,** 83 ans, veuve de Yves Marie LE CHÉQUER, 44 rue Fardel, le 10 janvier
- **JOURDEN Alexis François Marie,** 92 ans, veuf de Louise Anna Marie FAISANT, 16 rue Saint-Yves, le 11 janvier
- **DAGUET Paulette Henriette Clémentine Elise,** 86 ans, 2 rue Abbé Vallée, le 12 janvier
- **GAUTIER Pierre Marie Ange,** 84 ans, veuf de Anne Marie Léone Marguerite LAMOUREC, 17 rue Saint-Yves, le 16 janvier
- **CORDON Jacques Valentin,** 95 ans, veuf de Liliane Adrienne Marie LECLERC, 3 Venelle du Château, le 31 janvier
- **GALOT Muguette Luce Rose Antoinette,** 95 ans, veuve de Robert Alexandre CLÉMENT, 16 rue Saint-Yves, le 6 février
- **PHILIPPE Blanche Jeanne Marie,** 88 ans, veuve de Henri Yves Marie LE FÈVRE, 6 rue des Près, le 2 février
- **MÉVEL Yvonne Marie Thérèse, 91 ans,** veuve de Augustin Marcel MÉVEL, 16 rue Saint-Yves, le 15 février
- **JAMBOU Pierre Jean Alexis,** 82 ans, veuf de Gilberte GUÉGUENT, lieu-dit Poulouat, le 26 février
- **LE CAM Alexis Paul,** 82 ans, veuf de Marie-Madeleine Fernande DERBRÉ, 16 rue Saint-Yves, le 27 février
- **TOUZÉ René Emile,** 89 ans, veuf de Ginette Agathe GIROD, 16 rue Saint-Yves, le 28 février
- **BERQUER Danielle Clémence Joséphine,** 83 ans, veuve de Pierre Marie François DEQUEKER 9 rue Jean Le Gonidec, le 16 mars
- **JAOUEN Mona René,** 82 ans, veuve de Georges LENESTOUR, 14 rue Saint-Hubert, le 17 mars
- **RENAUD Danielle Jeanne,** 76 ans, veuve de Alain Yvon LIORZOU, 7 rue du Parc, le 22 mars
- **FRAYARD Hervé Henri Charles André,** 70 ans, époux de Françoise IVES, 15 rue Saint-Yves, le 8 avril
- **THÉFFO Hélène Marie Victorine,** 94 ans, veuve de Maurice François Marie NOGRE, 16 rue Saint-Yves, le 15 avril
- **CORBEL Yvonne Jeanne Marie Toussainte,** 88 ans, veuve de Louis Jean Léon Marie TRÉHIOU, 16 rue Saint-Yves, le 16 avril
- **RACKO Martine Etiennette Marie RACKO,** 72 ans, épouse de Zdislaw Joseph WLODARCZYK, 16 rue Saint-Yves, le 17 mai
- **LUCAS Jeannine Julienne Marie,** 87 ans, épouse de Jean Alphonse LAURENT, 16 rue Saint-Yves, le 19 mai
- **GROT Anne Marie,** 102 ans, veuve de René François Marie LE MOGNE, 16 rue Saint-Yves, le 21 mai
- **BERTRAND Alain Louis Lucien,** 72 ans, époux de Elise Marie Jeannine LE BLOAS, 8 rue de la Boissière, le 24 mai
- **LE FAUCHEUR Monique, Marcelle, Marie,** 77 ans, veuve de Paul Daniel François CABALA, 16 rue Saint-Yves, le 16 juillet
- **CRÉNAN Anna,** 96 ans, veuve de Léon Louis François LE ROUX, 16 rue Saint-Yves, le 20 juillet
- **CORBEL Jeanne,** 97 ans, veuve de Gilbert Joseph POULOUIN, 16 rue Saint-Yves, le 24 juillet
- **PRIGENT Simone Marie Yvonne,** 85 ans, veuve de Joseph Marie LANDURÉ, 7 Impasse Saint-Vincent, le 22 juillet
- **LE CUZIAT Yvette Marie-Thérèse,** 85 ans, veuve de Paul Yves Marie LACHEVER,

2 rue des Ajoncs d'Or, le 25 juillet

- **QUEMPER Jean François,** 87 ans, époux de Monique Françoise LE MEUR,

1 rue des Jonquilles, le 25 août

- **DANOFFRE Virginie Nicole,** 45 ans, 3 rue des Ormes, le 10 septembre
- **TROMEUR Marie Anne Corentine,** 102 ans, veuve de Yves-François Marie DERRIEN 13 Impasse Charles Guillou le 22 septembre

BELLES RENCONTRES ESTIVALES À LANVOLLON

Lanvollon a vécu cinq belles soirées musicales cet été.

En effet, le 20 juillet le groupe **« Diplomatik'O »** a lancé la première soirée sur la place du Martray. Ces musiciens costarmoricains ont monté un répertoire jazz, blues rock, pop, qui mêle les influences des uns et des autres.

Le 27 juillet, c'est le trio de rockeurs paimpolais **« Men in Rock »** qui a fait vibrer le public avec des reprises d'Elvis Presley, Chuck Berry, The Rolling Stones.
Un répertoire riche et dynamique.

Le 3 août, **« Les gaillards d'en face »** ont enchanté la place du marché au blé.
Le duo a repris de nombreuses chansons françaises, connues de tous, avec des arrangements originaux et décalés.

Le 10 août, le cercle **« Korollerien Lannon »,** accompagné des musiciens de **« Sonerien ar Leff »**, a fait plusieurs démonstrations de danses avec au préalable une présentation de leur histoire et des costumes.
Les spectateurs sont entrés dans la danse en deuxième partie de soirée.

Enfin, pour clôturer ces belles soirées d'été, c'est le **DJ Paco** qui a enflammé la place du Martray avec ses jeux de lumières et ses boules à facettes le 17 août
De nombreux fans ont dansé tard dans la nuit.

Toutes ces interprétations ont beaucoup plu au public, d'ailleurs les spectateurs étaient de plus en plus nombreux au fil des semaines.
C'était vraiment de belles rencontres estivales animées par des musiciens et danseurs locaux.